

Mai 1954  
MONTREAL

# Relations

**A toutes nos mères**

Luigi d'APOLLONIA

**Programmes pour adultes**

Émile GERVAIS

**Positions du français aux Maritimes**

Richard ARÈS

**Pour une promotion de l'instituteur**

Albert GERVAIS

**Réflexions sur les prêts agricoles**

Rodolphe LAPLANTE

Palestine	■	■	■	■	■	■	Joseph-H. LEDIT
Un catholique social			■	■			Joseph-Papin ARCHAMBAULT
Deux pièces canadiennes			■	■	■		Paul-Émile RACICOT

# S O M M A I R E

MAI 1954

Éditoriaux . . . . .	125	HORIZON INTERNATIONAL . . . . .	Joseph-H. LEDIT 146
OTTAWA REFUSE D'ÉCOUTER LA VOIX DU QUÉBEC. — LES DÉFORMATIONS DE LA CHARITÉ.		Les livres . . . . .	149
Articles		<i>Le Premier Amour du monde</i> . . . . .	Jean-Marie AUBRY
POUR UNE PROMOTION DE L'INSTITUTEUR . . . . .	Albert GERVAIS 127	<i>Fatima</i> . . . . .	Mariel LECLERC
RÉFLEXIONS SUR LES PRÊTS AGRICOLES . . . . .	Rodolphe LAPLANTE 130	<i>Je suis Marie ou Celle qui vient</i> . . . . .	Claude DESJARDINS
PROGRAMMES POUR ADULTES . . . . .	Émile GERVAIS 133	<i>Visages de l'amour</i>	} Marie-Joseph d'ANJOU
À TOUTES NOS MÈRES . . . . .	Luigi d'APOLLONIA 135	<i>Amour humain</i>	
UN CATHOLIQUE SOCIAL . . . . .	Joseph-Papin ARCHAMBAULT 136	<i>Comment préparer son mariage</i>	
DEUX PIÈCES CANADIENNES . . . . .	Paul-Émile RACICOT 137	<i>La Contenance périodique</i> . . . . .	Georges VAN BELLEGHEM
Commentaires . . . . .	138	<i>Mission de l'université</i> . . . . .	Émile BOUVIER
Le rôle de l'université. — Déformations et exigences de la charité. — La reconnaissance de la Chine rouge.		<i>Y a-t-il une culture européenne?</i> . . . . .	Richard ARÈS
Au fil du mois . . . . .	140	<i>China in the 16th Century</i> . . . . .	Luigi d'APOLLONIA
<i>Le chômage. — Le poste CBAF. — Les États-Unis d'Eu- rope. — Pêcheurs-Unis. — Centre russe de Fordham.</i>		<i>La Bataille dans la rizière</i> . . . . .	Jacques BRUYÈRE
Articles		<i>The Struggle for Kashmir</i> . . . . .	Joseph-H. LEDIT
POSITIONS DU FRANÇAIS AUX MARITIMES . . . . .	Richard ARÈS 141	<i>Les Cloches de Nagasaki</i> . . . . .	Paul BÉLANGER

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épilhète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

## RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi d'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LABEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Arthur RIENDEAU

Prix de l'abonnement :  
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50  
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA

Tél. : VEndôme 2541

# Relations

XIV<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 161

Montréal

Mai 1954

## É D I T O R I A U X

### *Ottawa refuse d'écouter la voix du Québec*

RAREMENT une décision d'un ministre fédéral des Finances aura réussi à faire contre elle, au Québec, une unanimité aussi impressionnante. Catégoriquement et sans nuances, voire sans politesse, M. Abbott s'oppose à ce que le nouvel impôt provincial sur le revenu soit totalement déduit de l'impôt fédéral de même nature perçu dans la province. Toute la population, spontanément, dresse sa protestation.

C'est en vain. Les corps publics les plus représentatifs, les associations les plus diverses, des citoyens éminents, des journaux et des revues de toutes couleurs se sont évertués depuis deux mois à démontrer au gouvernement fédéral que cette déduction n'était que *juste et raisonnable*,

1<sup>o</sup> parce qu'elle permettait enfin au Québec de recevoir un traitement semblable à celui des autres provinces qui ont signé des ententes fiscales avec Ottawa;

2<sup>o</sup> parce qu'elle ne demandait au pouvoir central qu'une somme inférieure à celle qu'il était prêt à verser si le Québec avait signé ces ententes;

3<sup>o</sup> parce qu'elle ne causait aucun préjudice aux autres provinces, pas même aux provinces dites pauvres;

4<sup>o</sup> parce qu'elle ne bouleversait en rien les ententes fédérales-provinciales déjà existantes;

5<sup>o</sup> parce qu'elle s'inspirait d'un fédéralisme sainement compris, laissant à chaque gouvernement sa liberté et sa responsabilité propres, ainsi que sa part équitable de l'impôt sur le revenu.

M. Abbott n'a rien voulu entendre; il a présenté un refus obstiné à toutes les démarches.

Portant le débat sur le terrain douteux de la priorité en matière de taxation, il a déclaré que les deux gouvernements ont en ce domaine des « droits égaux et communs ». On ne peut, en conséquence, admettre le principe de la priorité provinciale, car ce serait reconnaître que « les provinces auraient le droit d'exiger

effectivement que le gouvernement fédéral renonce aux impôts dans la mesure où les provinces y recourent. Le gouvernement fédéral serait tenu de s'accommoder au niveau, quel qu'il soit, des impôts directs que les provinces voudraient prélever, et les impôts fédéraux devraient être diminués dans la mesure demandée par les autorités provinciales ».

M. Abbott sait fort bien qu'il n'est pas question de cela. D'ailleurs, comment ne voit-il pas que toute sa politique fiscale tend précisément à affirmer dans les faits un droit de priorité fédérale? N'est-il pas vrai, pour reprendre les mots mêmes de M. Abbott, mais en remplaçant « provinces » par « fédéral », que sa politique actuelle tend:

1<sup>o</sup> à exiger effectivement que les provinces renoncent aux impôts directs dans la mesure où le gouvernement fédéral y recourt;

2<sup>o</sup> à obliger les provinces à s'accommoder au niveau, quel qu'il soit, des impôts directs que le fédéral veut prélever;

3<sup>o</sup> à fixer les limites que ne devra pas dépasser l'impôt provincial sur le revenu? Pas plus de 5%, sinon payez double taxe.

Et alors, si la théorie est fautive, erronée et dangereuse, quand c'est une province qui menace seulement de s'en servir, comment ne l'est-elle pas quand c'est le gouvernement fédéral qui la pratique à fond?

Un des ministres, M. Jean Lesage, venant à la rescousse de son ancien maître, a tenté d'expliquer et de justifier son refus. Lui aussi, il s'en est pris à la théorie du droit prioritaire des provinces. Théorie absurde, affirma-t-il, puisque les deux gouvernements, d'après la constitution, ont « un droit parallèle et concurrent ». Mais enfin, nous dira-t-on pourquoi la théorie doit être qualifiée d'absurde uniquement quand une province la soutient en sa faveur? Le pouvoir central occupe pratiquement aujourd'hui tout le champ de l'impôt sur le revenu; la théorie du droit prioritaire, c'est lui qui l'applique sans vergogne. Comment le Québec pourrait-il alors exercer le « droit parallèle et

concurrent » qu'on lui reconnaît sans demander à Ottawa de lui faire un peu de place ?

Pour légitimer le refus d'accorder la déduction de 15%, M. Lesage prétexte que l'Ontario pourrait en demander autant, ce qui, d'après lui, déclencherait une ruée des provinces sur le trésor fédéral. « Conséquence ultime et franchement ridicule, ajoute-t-il, le gouvernement fédéral n'a plus les sources de taxation que lui accorde la constitution. » Mais, encore une fois, pourquoi une telle conséquence n'est-elle reconnue « franchement ridicule » que lorsque le fédéral est en cause, et refuse-t-on énergiquement d'en saisir l'odieux lorsque le Québec est réduit à ne plus pouvoir puiser aux « sources de taxation que lui accordé la constitution » ?

D'ailleurs, est-il bien vrai qu'accorder la déduction de 15% conduirait tout droit à l'anarchie fiscale ? M. Lesage n'a pas répondu directement et pleinement sur ce point aux arguments de la Chambre de Commerce de Montréal. Ce qu'il a exposé et défendu, c'est une politique unitaire et centralisatrice, opposée à toute proposition qui n'entre pas dans les cadres rigides préalablement conçus par les bureaucrates d'Ottawa.

Et voilà bien le fond du problème. C'est l'existence du fédéralisme canadien qui est en jeu et, en dernière analyse, les valeurs humaines qu'il protège et dont il favorise l'épanouissement. Tout le monde sait, en effet, que l'impôt provincial sur le revenu servira à défrayer l'éducation et autres services qui sont du ressort exclusif des provinces. En voulant imposer à toutes les provinces une formule unique en matière d'impôt sur le revenu, Ottawa renie le fédéralisme dans le domaine fiscal et, par une mainmise progressive sur l'économie du pays, menace de rendre inopérantes certaines prérogatives que les provinces tiennent de la constitution.

Ottawa veut-il la fin des libertés provinciales, la mort du fédéralisme ? On le dirait, puisqu'il s'arroge le droit de prendre les provinces en tutelle, de les traiter en mineures, en pensionnées du pouvoir central, incapables d'exercer leurs responsabilités. Qu'on ne s'étonne pas que le Québec regimbe et réclame le respect de ses droits.

## Les déformations de la charité

L'OSSEVATORE ROMANO n'est pas, à vraiment parler, l'organe officiel du Saint-Siège, si ce n'est pour la rubrique intitulée *Nostre Informazioni*. Il n'est toutefois que de réfléchir un instant pour deviner que certains articles, signés ou non, ne se trouvent pas par hasard en toute première page, surtout s'ils traitent d'une question brûlante d'actualité religieuse. C'est ainsi que le quotidien de la Cité du Vatican, sans faire mention d'aucun pays ni d'aucun mouvement, publiait coup sur coup trois articles, l'un, le 19 février, sur « Les déformations de la charité », un autre, le 24 fé-

vrier, sur « Les exigences de la charité », un troisième enfin, le 3 mars, sur « La vérité et la charité ». Nous reproduisons plus loin (p. 138) quelques extraits des deux premiers articles.

L'Église ne peut tolérer qu'on la réduise à une réalité temporelle, quelle qu'elle soit, politique ou sociologique, ou qu'on lui assigne comme raison d'être, ne fût-ce que pour un temps, au lieu de la sanctification des âmes, la promotion du prolétariat et l'amélioration de ses conditions de vie. Certains de ses fils vont jusqu'à dire qu'il faut d'abord opérer la réforme économique et sociale, voire la révolution marxiste: au lendemain du grand soir, délivrée des iniquités sociales, la classe ouvrière prêterait l'oreille au message de l'Évangile et aux promesses de vie éternelle. Ils vont même jusqu'à attiser une espèce de lutte de classes, quittes à mettre celle-ci au compte de l'amour du prochain. Il y a cinquante ans, le modernisme « doctrinal » voulait accommoder le credo catholique à la philosophie qui niait l'objectivité de la connaissance, à la science qui niait la possibilité du miracle, à la critique biblique qui niait l'authenticité des Livres saints. Aujourd'hui, ce ne sont plus les intellectuels qu'on reproche à l'Église de repousser, mais les « masses prolétariennes » qu'on l'accuse d'abandonner. Le modernisme « social » prétend rajeunir une Église engourdie, attardée, inefficace en la plongeant dans « le mouvement de l'histoire ».

D'autres déformations de la charité, que dénonce *l'Osservatore Romano*, sont plus fréquentes chez nous. Il y a, entre autres, l'attitude de ceux qui s'agitent, à temps et à contretemps, en faveur de *l'émancipation du laïc*. On lui assigne une explication historique: l'Église, pressée par la charité, a rempli au Canada français un rôle très important de suppléance dans les affaires temporelles, et ce rôle est périmé. On se réclame, bien à tort, d'une théologie du laïc qui s'est ébauchée sous l'influence des mouvements d'Action catholique. On se ravitaille à certaines publications dites d'avant-garde qui trouvent audience surtout auprès des jeunes intellectuels.

Ceux-ci souffrent des imperfections de l'Église. Ils la voudraient plus intrépide dans son témoignage, plus zélée dans ses œuvres, plus attentive aux âmes, plus spirituelle en toute chose, plus détachée du monde, de ses biens et de ses honneurs. Ils lèvent volontiers la voix pour attirer l'attention; s'indignent presque de ce qu'il y ait un temps pour toute chose, même pour un reproche qui serait juste; semblent regretter que ce ne soit pas à eux de décider du moment opportun où l'Église doit se dégager d'une situation jugée anachronique. Ils sont sûrs d'eux-mêmes, impatients, parfois querelleurs. Ils exigent de l'Église qu'elle se renouvelle, qu'elle s'adapte, qu'elle se purifie. Sans hiérarchie, l'Église n'est plus l'Église. Ils le savent, mais en parlent souvent avec une sorte de mauvaise humeur; ils s'arrogent aisément le droit et le devoir d'éclairer l'autorité

et comme une certaine mission de maintenir intact ou de réveiller le sens de l'Église; s'ils acceptent de n'avoir pas le dernier mot, ils s'arrangent pour que l'avant-dernier ne leur échappe point. Ils insistent sans délicatesse sur les lourdeurs des chancelleries, s'irritent de la lenteur des réformes, oublient que la seule personne que chacun est en mesure de réformer immédiatement, avec l'aide de la grâce, c'est soi-même. Avec une facilité qui étonne les théologiens, ils distinguent l'Église visible de l'Église invisible; rêvent d'une Église idéale et irréaliste, dont le Christ lui-même n'a pas voulu; aiment de toute leur âme et de toutes leurs forces l'Église qui était hier ou celle qui sera demain, mais

trouvent moins attirante celle d'aujourd'hui. Essentiellement la même pourtant, l'Église demeure la gardienne toujours incorruptible du dépôt de la foi, l'Épouse du Christ, toujours belle, la Mère admirable, — leur Mère, — toujours jeune et toujours féconde.

Ne faudrait-il pas se rappeler que les esprits « réformateurs » font rarement des saints? Dévoré du seul zèle de la maison de Dieu, on doit savoir non seulement critiquer les autres avec indulgence et sérénité, mais encore se taire, prier, souffrir et se critiquer d'abord soi-même avec un regard lucide.

Telles sont les exigences de la vérité et de la charité.

## Pour une promotion de l'instituteur

Albert GERVAIS

EN CONCLUSION d'une étude sur le bill 146, nous écrivions, ici même, il y a un an: « Que la nouvelle loi engendre au plus tôt des réalisations concrètes, avantageuses et durables! » Ce bill, on se le rappelle, modifiait la structure et les cadres de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province en la réorganisant sur un plan diocésain (voir *Relations*, juin 1953: « La Corporation des instituteurs »). Un an d'activité, c'est trop peu pour autoriser un jugement définitif, ou même approximatif, sur la corporation amendée; il semble toutefois que ce laps de temps nous permette d'en prendre le pouls et d'en déterminer l'orientation, dans la perspective de ce qu'elle a récemment accompli.

Lors de la sanction des amendements à la loi initiale de la C. I. C., 11 fédérations diocésaines étaient déjà dûment incorporées; on en compte aujourd'hui 14; 2 autres sont en instance de formation: Ottawa et Saint-Hyacinthe. Trois diocèses restent encore à organiser: Gaspé, Timmins et Golfe-Saint-Laurent.

L'un des principaux objectifs de la corporation est de multiplier les signatures de conventions collectives de travail, pierres de touche des organisations syndicales vivantes. Dans son rapport présidentiel au congrès de 1953, M. Léopold Garant déplorait que « sur plus de 1,700 commissions scolaires, dont 166 de cités et villes (où on a le droit à l'arbitrage), seulement 23 appliquaient une convention collective ».

*Les conventions.* — Jusqu'à ce jour, une centaine de conventions collectives environ ont été signées, en des municipalités scolaires aussi bien rurales qu'urbaines. A noter que, dans chacun de ces endroits, le contrat de travail entre l'association des instituteurs

*M. Albert Gervais, professeur et journaliste, étudie le rôle qu'est appelée à jouer la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec.*

et la commission scolaire constituait un fait complètement inédit. Remarquons aussi que plusieurs corporations scolaires rurales consentent à négocier de bon gré, de bonne foi, sans se retrancher derrière l'incapacité légale du syndicat de recourir à l'arbitrage. (On sait que, dans les municipalités rurales, les instituteurs n'ont plus droit à l'arbitrage.) Une telle marque de collaboration témoigne de l'évolution, lente mais continue, de l'attitude générale des autorités scolaires locales à l'endroit de leur personnel enseignant.

La formule des fédérations diocésaines adoptée par la corporation facilite l'application de l'article 2 de la Loi des relations ouvrières de cette province, article instituant l'extension juridique des conventions collectives.

Au diocèse de Chicoutimi, témoin et théâtre de luttes et de victoires syndicales mémorables, revient l'honneur et le mérite d'avoir, par le prestige du fait accompli, balayé les objections techniques et légales et frayé définitivement la voie à la corporation en ce domaine particulier. Le 4 août 1953, soit un mois après le congrès de la C. I. C., l'Association des commissions scolaires du diocèse de Chicoutimi, section rurale, et l'Association des institutrices laïques du même diocèse signaient une convention collective de travail, la première à être conclue sous l'égide d'une fédération diocésaine de commissaires d'écoles et d'une fédération diocésaine d'instituteurs.

Du strict point de vue de la rémunération, compte tenu d'abord des salaires préexistants dans cette région saguenéenne et surtout des salaires prévalant encore dans la province, l'échelle de salaires sanctionnée par cette entente marquait un progrès appréciable. Il ne saurait certes être question d'afficher comme échelle-type, devant inspirer tous les autres diocèses, des minima de \$1,000, \$1,050 et \$1,100 selon le degré du brevet, et

des maxima correspondants de \$1,400, \$1,450 et \$1,500 (accessibles à la neuvième année d'enseignement). Que l'on veuille bien prendre en considération pourtant que, selon les statistiques officielles du département de l'Instruction publique, environ 53% de toutes les institutrices de la province (Montréal et Québec y compris) ne gagnaient pas, l'an dernier, le *minimum* consenti par la convention de Chicoutimi à l'institutrice munie d'un diplôme supérieur dès sa *première* année d'enseignement dans les limites de ce diocèse. Tout compte fait, les institutrices de Chicoutimi se sont simplement demandé avec Montesquieu si « le bien qui est établi n'est pas préférable au mieux qui ne l'est pas ». D'autant plus que ce document tient compte d'exigences qui, outre le traitement, s'intègrent douloureusement dans la condition sociale et économique actuelle de l'instituteur: la stabilité de l'emploi, la sécurité dans l'emploi, la reconnaissance de la fédération comme agent négociateur, la sauvegarde de la profession contre les non-diplômées, la protection de la syndiquée en cas de maladie, la reconnaissance de ses titres professionnels et de son expérience, etc., autant d'aspects sociaux, humains qui dépassent d'emblée le signe de piastre. Par ses clauses: caisse de crédit, comité de relations professionnelles, retenue syndicale, préférence syndicale, etc., cette première entente collective a respecté ces importants facteurs de promotion professionnelle.

C'est précisément à la sauvegarde de ces éléments capitaux de réhabilitation que vise la corporation dans ses tractations avec les commissions scolaires. Par la généralisation de clauses identiques à celles dont nous avons fait mention, la C. I. C. s'applique à parer, dans les cadres du contrat de travail, aux déficiences de la situation actuelle des enseignants laïques dans la province. Car il y a des manques évidents dans l'exercice et dans le contexte de l'enseignement chez nous; entre autres: manque de rémunération suffisante, manque de sécurité, manque de stabilité, manque de continuité, manque de reconnaissance à plus d'un point de vue.

1. *Les salaires.* — C'est naturellement le gros point: notre premier regard, en recevant la teneur d'une convention collective, est pour l'échelle des traitements. A toutes fins pratiques, qu'on le veuille ou non, c'est l'échelle de nos salaires qui nous situe dans l'échelle sociale. Les chiffres révélés en juillet dernier aux congressistes de la C. I. C. mettent les officiers de la corporation bien à l'aise dans la poursuite de leurs réclamations à ce propos. Reflet de l'opinion publique autant que son inspiration, la presse a donné une large publicité au tableau statistique pas tellement reluisant de nos traitements; revues et journaux y sont même allés de commentaires non équivoques. Le salaire moyen payé dans l'industrie canadienne s'établissait, au 1<sup>er</sup> novembre 1953, à \$59.95 par semaine, soit \$3,117.40

par année. Combien d'instituteurs, surtout si l'on excepte ceux de Montréal, Québec et Trois-Rivières, gagnent actuellement \$60 par semaine, c'est-à-dire la moyenne hebdomadaire des manœuvres de l'industrie? Les statistiques les plus récentes concernant les émoluments des instituteurs attestent qu'en 1950-1951, 13 instituteurs ruraux sur 658, soit moins de 2%, ont reçu au moins \$3,000; 52% de tous les instituteurs de la province, grandes villes incluses, n'ont pas touché \$3,000 cette année-là. Le salaire hebdomadaire des institutrices, tant des villes que des campagnes, s'établissait, l'an dernier, à \$23.75, soit \$1,235 par année. C'est dire que, par voie de conséquence, s'avère plus insuffisante encore la moyenne des traitements des institutrices rurales, lesquelles constituaient, en 1950-1951, près de 74% de tout le corps enseignant féminin laïque de la province.

Au début de 1954, soit le 5 janvier, Sa Sainteté Pie XII ramenait en pleine lumière le devoir bien concret de la juste rémunération du personnel enseignant: « Une société qui se préoccupe des biens intellectuels et moraux, une société qui ne veut pas glisser vers le matérialisme... doit manifester l'estime qu'elle a pour la profession de maître en lui procurant un revenu correspondant à son degré social. » (Discours à l'Union catholique italienne des professeurs de l'enseignement secondaire, *Doc. cath.*, t. LI, col. 193.)

2. *La stabilité.* — C'est encore le Pontife régnant qui, dans la même allocution, affirmait: « Il y a encore dans votre carrière trop de conditions précaires, restées chaque année sans solution et sans garantie pour l'avenir, au grave préjudice de la continuité dans l'enseignement et du perfectionnement personnel. » Pour l'instituteur du Québec, une de ces « conditions précaires restées chaque année sans solution et sans garantie pour l'avenir » a trait à son réengagement. La loi scolaire décrète (art. 226) que l'engagement des titulaires se fait pour un an; tout est donc remis en question à chaque fin d'année scolaire. Cela affecte la profession d'un caractère d'annualité et entrave la « continuité » dont parle le Saint Père et qui doit caractériser normalement toute profession. De plus, une interprétation erronée de l'article 232 du code scolaire conspire directement à l'instabilité de l'enseignement. Cet article oblige les commissions scolaires à notifier avant le 1<sup>er</sup> juin les titulaires qu'elles désirent congédier. Un fort pourcentage de commissions scolaires interprètent mal ce point de loi en se croyant obligées de congédier en bloc *tout leur personnel* enseignant par avis écrit, antérieur au 1<sup>er</sup> juin. Elles prétendent se protéger ainsi contre le réengagement automatique des titulaires qui n'ont pas été avisés avant la date fixée. Les professeurs qui désirent renouveler leur engagement doivent ensuite adresser leur demande par écrit. Démarche humiliante et tout à fait contraire d'ailleurs à l'esprit de

la loi. Mais l'arbitraire ne s'arrête pas là; le code scolaire aussi fait des siennes.

L'article 232 stipule formellement que les commissions scolaires n'ont pas à donner les motifs du congédiement d'un titulaire. Celui-ci n'a qu'à plier bagage sans demander d'explications et s'en aller reprendre ailleurs l'exercice de sa profession. Ailleurs devient la vraie patrie de ce professionnel errant. Résultat: l'enseignement reste une profession de locataires. On a titré sur trois et cinq colonnes la nouvelle annonçant que la commission fédérale du service civil ne motiverait pas les congédiements d'employés dont la loyauté aurait été suspectée par les autorités gouvernementales. La décision a étonné, voire scandalisé certains de nos quotidiens. Ignore-t-on que chaque mois de juin des milliers de fonctionnaires *intègres* de l'enseignement primaire du Québec sont remerciés de leurs services sans motifs avoués et sans explications valables?

Par la complicité de cet article, l'instabilité s'est légalement installée dans notre profession. Déficience beaucoup plus grave à notre sens que l'insuffisance de nos traitements puisque, avec les années, notre rétribution ne pourra que s'améliorer, alors que cette instabilité, inhérente aux statuts mêmes qui régissent l'enseignement, conservera, pour ainsi dire, ses lettres patentes. Ces dispositions et cette interprétation arbitraires de la loi, la corporation s'applique à les contourner, à mitiger leur nocivité, par l'insertion de certaines clauses précises dans les contrats de travail. Un paragraphe d'une convention où il est dit que seuls seront avisés les titulaires que la commission scolaire n'entend pas garder à son emploi pour l'année suivante peut très bien, par exemple, prévenir la brutalité des congédiements massifs. De même, la constitution d'un *comité de relations professionnelles* au sein de l'entente collective assouplit la rigidité de l'article 232: grâce à un tel comité, le titulaire qui s'estime lésé dans ses droits peut en appeler de la décision de sa commission scolaire; formé de représentants de l'employeur et des employés, le comité entend les griefs de l'une et l'autre partie et fait rapport. Aux termes de certaines conventions, l'association des instituteurs peut s'enquérir des raisons du congédiement de l'un de ses membres, juger de leur bien-fondé, discuter éventuellement de la possibilité de son réengagement. Sur le plan diocésain, ce comité prend le nom de *comité mixte*; il se compose de représentants des fédérations de commissions scolaires et d'instituteurs. L'instauration de tels comités réalise un vœu souvent émis par l'Église. Nous lisons, par exemple, dans une lettre de la Congrégation du Concile (5 juin 1929): « Cette Sacrée Congrégation verrait avec plaisir qu'on établisse un mode régulier de rapports entre les deux syndicats par une commission mixte permanente. Cette commission aurait pour mission de traiter, dans des réunions périodiques, des intérêts communs et d'obtenir que les organisations profession-

nelles soient non des organismes de lutte et d'antagonisme, mais, comme elles doivent l'être selon la conception chrétienne, des moyens de mutuelle compréhension, de discussion bienveillante et de pacification. »

3. *La sécurité.* — En plus de la stabilité de l'emploi, la corporation veut assurer, toujours par la convention collective, une meilleure sécurité dans l'emploi. Des mesures s'imposent en effet pour maintenir chez le titulaire la tranquillité d'esprit indispensable à son plein rendement pédagogique et professionnel. Le contrat de travail doit, au moins dans une mesure relative, assurer le syndiqué contre les mauvais hasards de la vie. Léon XIII le prévoyait déjà dans *Rerum novarum*: « Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce... qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. » C'est pourquoi la corporation tend à intégrer dans chaque convention une clause de *caisse de crédit*, un « fonds de réserve » par lequel le titulaire cumule, d'année en année, les jours de maladie payés auxquels l'accord lui donne droit et dont il ne s'est pas prévalu. Ces jours se totalisent jusqu'à un crédit maximum déterminé par le contrat collectif et peu vent alors autoriser un congé équivalent qui servira au perfectionnement culturel ou pédagogique. La corporation favorise aussi les plans d'assurance-groupe.

4. *La reconnaissance.* — La corporation aspire à plusieurs sortes de reconnaissance:

a) *La reconnaissance effective du syndicat ou de la fédération comme agent négociateur.* Les clauses de reconnaissance, de préférence et de retenue syndicales y pourvoient et constituent de la part de l'employeur une marque concrète de bonne volonté, là surtout où le recours judiciaire ne s'avère pas possible ou recommandable.

b) *La reconnaissance du diplôme d'enseignement.* Cela peut sembler d'une élémentaire évidence, mais combien de corporations scolaires ne songent pas à préférer (là où c'est possible) l'institutrice diplômée à la maîtresse d'occasion? 1,961 femmes et 92 hommes enseignent cette année sans brevet, avec le résultat que 2,053 classes ou écoles à divisions multiples sont abandonnées à l'à-peu-près de titulaires sans préparation convenable. Une tragédie.

c) *La reconnaissance pratique de la compétence du titulaire* dans l'élaboration de l'échelle des traitements. On souhaite des professeurs compétents, qualifiés, cultivés? Fort bien! En retour, la logique exige que l'on rétribue davantage ceux qui détiennent des brevets supérieurs de compétence et de culture. Félicitons les commissions scolaires d'avoir inscrit cette question à l'agenda de leurs derniers congrès provinciaux.

d) *La reconnaissance de toutes les années d'expérience.* Faire reconnaître l'expérience de façon tangible, c'est-

à-dire rémunératrice, voilà une autre visée de la corporation dans ses négociations. Elle tente de corriger peu à peu la tendance qu'ont trop de commissions scolaires à ne considérer comme années d'expérience, dans le calcul du traitement, aux termes de la convention, que les années scolaires passées à leur service particulier. Ce faisant, la C. I. C. espère imprimer à la profession un sens de continuité qui lui manque gravement.

*L'avenir et l'immédiate.* — En attendant l'avènement de la convention collective diocésaine, le contrat de travail local se révèle comme le facteur par excellence de promotion immédiate pour l'instituteur. Le grand objectif demeure cependant la généralisation des ententes collectives à l'échelle diocésaine. L'idée fait son chemin, laborieusement mais normalement. On soupçonnera la somme de patience, de sincérité, de persévérance et d'énergies que doit nécessiter un tel aboutissement: l'apposition au bas d'un même document d'une double signature, dont l'une représente des commissions scolaires diverses et l'autre diverses associations d'instituteurs ayant également leur point de vue particulier. De l'avis d'un juriste bien connu, M<sup>e</sup> Marie-Louis Beaulieu, la négociation au palier des fédérations est la formule la mieux appropriée à la nouvelle structure de notre corporation. D'autre part, l'idée s'accré-

dite de plus en plus chez nos employeurs: lors du congrès des commissions scolaires de la province, en octobre dernier, l'un des conférenciers, M. J.-M. Couet, de Chicoutimi, a prôné avec conviction la généralisation des conventions diocésaines, discernant dans ce mode d'extension juridique un précieux facteur d'ordre, un moyen de prévenir l'exode des titulaires ruraux vers les villes, un pas décisif vers des relations mieux ordonnées entre employeurs et employés, enfin une initiative susceptible de remettre en pleine lumière la valeur de la profession d'éducateur.

Après Chicoutimi, les diocèses de Québec, d'Amos, de Rimouski et de Nicolet s'appêtent à négocier à leur tour.

La Corporation des instituteurs aura atteint une large fraction de son idéal syndical et professionnel quand, par des conventions liant tout un diocèse (avec clauses particulières respectant les conventions particulières déjà existantes) et progressivement toute la province, elle aura réussi, de concert avec les fédérations des commissions scolaires, à tisser autour de ses membres un réseau harmonieux de contrats de travail; quand la profession se verra ainsi dotée d'une permanence et d'une stabilité au moins relatives; quand, enfin, elle aura assuré à l'exercice de l'enseignement une continuité et une reconnaissance indispensables à la véritable promotion de l'instituteur.

## Réflexions sur les prêts agricoles

Rodolphe LAPLANTE

**I**L EXISTE dans la province de Québec deux organismes qui s'occupent de prêts agricoles à long terme. La Commission du Prêt agricole canadien, établie en 1929 par le gouvernement fédéral, prête dans tout le pays et tient un bureau à Québec. L'Office du Crédit agricole du Québec, fondé à une session d'urgence en 1936 et qui s'est mis en branle au début de 1937, est du ressort exclusif du gouvernement québécois.

D'aucuns ont demandé que le maximum des prêts de l'Office du Crédit agricole du Québec soit augmenté. Pendant quinze ans, ce maximum fut de \$6,000. Il est maintenant porté à \$7,000. Certaines gens, qui suivent de près les besoins de la classe agricole, ont représenté qu'il y aurait lieu de l'augmenter jusqu'à \$10,000.

Le récent rapport de la Commission du Prêt agricole canadien pour l'année se terminant le 31 mars 1953 fournit d'intéressantes statistiques.

En juin 1952, la loi du prêt agricole canadien a été modifiée. Le pourcentage des prêts que pouvait octroyer la Commission fédérale se limitait à 66 $\frac{2}{3}$ % de

*M. Rodolphe Laplante est régisseur à l'Office du Crédit agricole du Québec et secrétaire général de l'Office de l'Électrification rurale.*

l'évaluation. Le montant ne pouvait dépasser \$6,000. La Commission peut maintenant prêter jusqu'à 60% de l'évaluation et jusqu'à \$10,000 sur première hypothèque; et elle peut consentir un prêt additionnel sur deuxième hypothèque en acceptant une garantie sur biens meubles (à l'exception du Québec où les prêts ne peuvent excéder 65% de l'évaluation et où l'hypothèque additionnelle ne peut être accordée, car elle ne peut pas affecter légalement les biens et effets). La Commission peut donc, en dehors du Québec, consentir des prêts maximum jusqu'à 70% de l'évaluation des terres. Lorsqu'elle prête en deuxième hypothèque, elle exige que toutes les dettes de l'emprunteur soient consolidées.

Le rapport mentionne que la Commission a dû augmenter son taux d'intérêt sur les prêts à 5% sur première hypothèque et à 5 $\frac{1}{2}$ % sur deuxième hypothèque, et qu'elle a approuvé des prêts pour 38% de plus que l'année précédente. Or, l'ensemble des prêts consentis dans les dix provinces du pays s'élève, pour la période en question, à \$5,852,300. Notons ici un détail intéressant: le prêt moyen consenti pour tout le pays, y compris les avances sur deuxième hypothèque, a été de \$3,470. La Commission a approuvé 1,685 prêts

en première hypothèque et 559 prêts en deuxième hypothèque. Le montant total prêté pour tout le pays, depuis le début des opérations, en 1929, est de \$84,547,652.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 1953, la Commission a approuvé, dans la province de Québec, 149 prêts en première hypothèque pour une valeur de \$457,350, et 61 prêts en deuxième hypothèque pour une valeur de \$40,600, ce qui constitue un engagement total de \$497,950.

Toute demande d'emprunt doit être accompagnée d'un dépôt de \$10. Si le prêt n'est pas consenti et si l'évaluation a été faite, le montant de \$10 n'est pas remis. Si, d'autre part, le prêt est consenti, cette somme sert à payer une partie des frais d'inspection. Les frais légaux que comportent les recherches pour établir les titres, ainsi que la préparation et l'enregistrement de l'hypothèque doivent être payés par le requérant. La durée du prêt est de vingt-cinq ans.

Les chiffres sont fastidieux, mais il a été tellement question, depuis un an et demi ou deux, de l'augmentation des prêts consentis par l'Office du Crédit agricole du Québec et de ce que l'organisme fédéral accomplissait qu'il semble opportun de ne pas s'en tenir à un simple exposé de ce que l'Office provincial a accompli depuis le 20 mars 1937 (date de l'octroi des premiers prêts), mais de totaliser le nombre et le montant des prêts d'établissement, de dégager les caractéristiques qui ont présidé à sa fondation et d'établir d'après quelles normes il a fonctionné et fonctionne encore. Il faut de plus scruter quelque peu ce qui s'est accompli par l'autre organisme prêteur.

L'Office du Crédit agricole du Québec avait à sa disposition pour 1953 une somme de \$10,000,000 pour la seule province de Québec. Au cours de l'année écoulée, il a consenti 3,067 prêts s'élevant à \$10,303,200, utilisant un solde disponible de 1952. Le montant total des prêts consentis depuis le 20 mars 1937 est basé sur un crédit de \$106,000,000, presque entièrement engagé. Ce montant sera donc suivi d'une autre somme de \$15,000,000, qui est à la disposition des emprunteurs pour l'année 1954.

L'Office prête à 2½% d'intérêt et jusqu'à 75% de la valeur de la terre; l'intérêt et l'amortissement constituent une annuité de 4%. Il verse \$9 au notaire préposé et choisi par l'emprunteur pour la préparation des titres, et \$9 à un second notaire qui revise les titres du premier. Le certificat de recherches est fourni gratuitement. L'emprunteur peut verser n'importe quelle somme d'avance en tout temps. Six mois après le déboursé de son prêt, il doit commencer à rembourser l'Office. Celui-ci a ainsi des échéances quotidiennes, ce qui permet de répartir le travail du remboursement des dus pour tous les jours de l'année.

Nous ne croyons pas que les chiffres de la Commission du Prêt agricole canadien, pour la période du

31 mars 1953 à décembre 1953, puissent modifier substantiellement notre exposé. On a beaucoup parlé de prêts maximum de \$8,000 à \$10,000 consentis par l'organisme fédéral. La moyenne des prêts approuvés, tant en première qu'en deuxième hypothèque, pour la province de Québec, est de \$2,371 pour l'exercice s'étendant de mars 1952 à mars 1953. Ce sont là des faits, des statistiques qu'il importe de connaître.

L'Office du Crédit agricole du Québec a, croyons-nous, été sage de porter le montant de ses prêts maximum de \$6,000 à \$7,000, d'augmenter le pourcentage de son évaluation, de tenir compte d'une certaine montée du prix des terres depuis 1940 (nous avons prouvé notre allégué dans un précédent article; voir *Relations*, août 1953), d'accorder, si besoin il y a, des prêts jusqu'à 75% de l'évaluation de la terre et de laisser occasionnellement un solde impayé lorsque le prêt de 75% au maximum ne pouvait pas régler toutes les dettes, pourvu bien entendu que l'emprunteur de bonne foi soit solvable et puisse raisonnablement s'acquitter du solde non acquitté par le prêt de l'Office. Celui-ci a tenu compte tout d'abord du caractère moral de l'emprunteur, s'est préoccupé pendant longtemps avec une particulière insistance des emprunteurs assujettis à la loi du concordat. En vertu de cette loi, 1,836 prêts avaient été consentis pour un montant de \$4,961,202. Une statistique récente établit que ces emprunteurs — ceux donc qui étaient particulièrement aux abois durant les années 1937, 1938 et 1939 — ont remboursé \$1,194,825, en plus de l'amortissement régulier.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Office du Crédit agricole a consenti 40,658 prêts depuis 1937 pour un montant de \$103,779,345. Sur ce nombre, il y a 16,226 prêts d'établissement pour une valeur de \$46,881,200. Cette proportion des prêts d'établissement par rapport à l'ensemble des prêts ira sans cesse croissant. Voici un tableau qui prouve cet avancé. Nous ne publions les chiffres que pour les sept dernières années.

Année	Nombre	Montant engagé
1947.....	1,163	\$3,378,050
1948.....	1,395	4,195,450
1949.....	1,524	4,402,050
1950.....	1,535	4,354,700
1951.....	1,561	4,978,375
1952.....	1,647	5,486,550
1953.....	1,857	6,487,100

Dans nos précédents articles, ici et ailleurs, nous nous sommes toujours contenté d'exposer les réalisations de l'Office sans faire de comparaison. Nous avons cru utile de comparer aujourd'hui l'efficacité des deux formules, surtout dans la province de Québec, et cela, en dehors de toutes considérations politiques.

Pendant que l'Office provincial prêtait plus de \$10,000,000, l'organisme fédéral, dans son secteur québécois, engageait \$497,950. (Pour être exact, répétons-le, les douze mois des opérations que nous comparons

ne sont pas les mêmes. Nous prenons les chiffres de l'année du calendrier pour l'Office du Crédit agricole, tandis que la Commission du Prêt agricole canadien fournit des chiffres de mars 1952 à mars 1953. Nous ne croyons pas, cependant, que cette comparaison soit injuste, ni qu'elle puisse être sensiblement modifiée en comparant les opérations des deux organismes pour la même période.)

L'auteur de ces lignes n'entend pas faire l'apologie de l'organisme auquel il participe. Tout lecteur de bonne foi appréciera dans quelle mesure l'Office a prêté, tout d'abord, pour sauver des cultivateurs en détresse, — notamment ceux qui étaient assujettis, de 1937 à 1940, à la loi du concordat, — puis, pour fins d'établissement de fils. Il pourra conclure aussi que la province, par son organisme, prête à 2½% d'intérêt, tandis que l'organisme fédéral prête à 5%. En effet, le remboursement des sommes empruntées à l'Office du Crédit agricole s'effectue selon une annuité de 4% (intérêt et capital), payable en 39 ans ½. Pendant plus de vingt ans, l'organisme fédéral n'a pas prêté dans tout le pays autant que la seule province de Québec depuis 1937.

Que ledit organisme soit perfectible, qu'il y ait lieu de préciser telle ou telle estimation, d'étudier de nouvelles normes, tout cela est possible; mais le nombre de prêts consentis par l'organisme québécois ainsi que la moyenne des prêts de l'organisme fédéral dans la province de Québec, et même dans le pays, autorisent une comparaison qui reste favorable à l'Office du Crédit agricole du Québec. La moyenne des prêts consentis par ce dernier, au cours de l'année écoulée, a été de \$3,350. Que certains emprunteurs aient besoin de prêts s'élevant à plus de \$7,000, d'accord; mais la loi a été édictée pour l'emprunteur moyen. D'ailleurs, en vertu des amendements apportés, un requérant-emprunteur peut maintenant emprunter \$7,000 de l'Office et laisser un solde impayé, qu'il remboursera lui-même à des conditions convenant à son vendeur ou à son créancier. Il reste donc vrai qu'il obtient une accommodation à 2½% d'intérêt. Il peut faire porter son effort pour libérer sa terre sur la partie du prêt que l'Office n'a pas absorbée. Il pourra ensuite s'employer à rembourser d'avance la première hypothèque détenue par l'Office. Quant aux prêts à court terme, aux prêts pour instruments aratoires ou pour améliorations aux conditions de la ferme, ils peuvent généralement être obtenus soit de prêteurs privés, soit de caisses populaires, soit de banques, dont c'est la fonction et la fin première.

Nous ne croyons pas, en toute honnêteté, que les présentes lignes constituent un tableau inexact des opérations des deux organismes, fédéral et provincial. La caractéristique fondamentale des prêts de l'organisme provincial, c'est d'appuyer tout d'abord sur le caractère moral de l'emprunteur, comme l'ont préconisé depuis toujours les dirigeants des caisses popu-

lares, ensuite évidemment sur la garantie foncière et sur le pouvoir de remboursement strictement agricole.

L'Office du Crédit agricole accorde, à l'heure actuelle, toute sa sollicitude et son assistance aux cas dits d'établissement de fils. Le cas des familles nombreuses reçoit l'attention toute spéciale des dirigeants de l'Office, de ses inspecteurs et de ses analystes en crédit. Si l'Office, à la radio, dans les journaux et ailleurs, insiste pour le remboursement d'avance des sommes prêtées, ce n'est pas qu'il craigne pour les sommes engagées, mais c'est afin de libérer la terre du père le plus tôt possible, — tout au moins en partie, — afin que ce dernier puisse, le cas échéant, donner en garantie sa terre principale, et cela, afin de favoriser l'établissement d'un ou de plusieurs autres fils. Nous croyons que ce n'est pas mettre l'Office en vraie lumière, que ce n'est pas rendre justice à son rôle fécond que de mettre l'accent uniquement sur l'à-propos d'augmenter les prêts en première hypothèque à plus de \$7,000, au profit d'emprunteurs qui, à la rigueur, pourraient emprunter ailleurs et se tirer d'affaires. La moyenne des prêts consentis par la Commission du Prêt agricole canadien dans tout le pays et même dans la province de Québec ne permet donc pas d'affirmer que le maximum des prêts de l'Office du Crédit agricole du Québec est trop bas et que ces prêts auraient dû être portés à \$8,000, voire à \$10,000.

Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, — nous l'avons prouvé dans un précédent article, — les terres ont subi une inflation considérable. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, que les cultivateurs se sont considérablement endettés pour l'achat d'instruments aratoires, notamment de tracteurs, et qu'ils doivent s'acquitter des sommes dues sur une très courte période. Nous estimons que les cultivateurs du Québec ont acheté pour \$28,589,135.35 d'instruments aratoires et de machineries de tout genre pour l'année 1952.

Que sera la situation dans trois ou cinq ans? L'Office du Crédit agricole devra-t-il, pour sauver l'agriculture une deuxième fois, consolider de nouveau la situation de maints emprunteurs? Il n'est pas dans notre rôle de présumer de l'intention ou des attitudes du législateur ou des dirigeants de l'Office; mais il y a lieu de nous demander s'il n'est pas opportun que l'Office se réserve pour un nouvel effort, pour une nouvelle augmentation du prêt maximum si, ce qu'à Dieu ne plaise, la crise survient et force à consolider de nouveau les dettes des emprunteurs aux prises avec des créanciers qui leur auront octroyé des prêts à court ou moyen terme. C'est là, cependant, une autre question. Nous notons le fait en passant, parce que nous croyons que l'Office a été sage de s'en tenir aux prêts sur le bien-fonds, qui a été lui-même l'objet d'une plus-value, d'une inflation, mais qui garde sa valeur de permanence. Nous l'avons déjà écrit et nous le réaffirmons,

la caractéristique fondamentale de l'Office était de consentir des prêts hypothécaires, c'est-à-dire des prêts nantis par le fonds de terre et par les bâtisses ou dépendances, indépendamment du roulant, bien qu'on ait toujours exigé que chaque emprunteur possède un roulant payé normal ou raisonnable, quitte à l'accroître au fur et à mesure de l'expansion de sa ferme.

Il reste vrai que l'Office du Crédit agricole du Québec est à l'heure actuelle l'un des organismes de crédit hypothécaire à long terme qui ont le plus accompli dans le monde entier pour l'allègement du sort du cultivateur, pour l'établissement des fils. Gare donc à ceux qui, ignorant tout des règles fondamentales du crédit hypothécaire ou du crédit agraire sous toutes ses formes, préconisent un accroissement du maximum des prêts! En garde aussi devons-nous être contre ceux qui voudraient que l'Office prête sur hypothèque afin d'absorber des dettes pour instruments aratoires ou pour acquitter des dettes qui en découlent. La province de Québec est heureuse et à bon droit des réalisations de l'Office. Il y a lieu de rendre ici, une fois de plus, hommage aux cultivateurs de la province qui ont acquitté fidèlement leur dû. Ces cultivateurs-emprunteurs devaient payer par amortissement régulier une somme de \$13,672,015.98. Ils ont payé cette somme, plus \$17,820,323.09, d'avance. Les résultats acquis prouvent à l'évidence que ceux qui, il y a vingt ans et plus, réclamaient un crédit hypothécaire à long terme en alléguant que les cultivateurs du Québec feraient honneur à leurs obligations, avaient vu juste. Si l'on désire que cette source de crédit ne tarisse point, que l'Office continue et progresse dans la voie où il s'est

engagé, il importe que les règles de la prudence, de la saine prévoyance soient respectées, sinon il arrivera en notre province ce qui est arrivé en d'autres provinces du pays, en maints états américains et en plusieurs pays étrangers, où un crédit hypothécaire mal administré ou modifié par des pressions indues dans son caractère essentiel a, tôt ou tard, abouti à des écarts s'éloignant de la saine prudence, ce qui a causé de lourdes pertes. Feraient aussi erreur ceux qui voudraient transformer des organismes de crédit hypothécaire à long terme pour leur faire jouer le rôle de banque agricole ou une fonction appartenant aux banques, aux caisses populaires ou à d'autres organismes similaires.

Les cultivateurs du Québec ont la bonne fortune de jouir des services d'un crédit hypothécaire généreux dans son ensemble, qui octroie des prêts sans considérations partisans, basés exclusivement sur le caractère moral de l'emprunteur, sur la garantie foncière et sur les revenus agricoles. Méconnaître ces normes, vouloir lancer l'Office du Crédit agricole dans des voies autres que celles que lui ont tracées ceux qui l'ont réclamé et ceux qui l'ont fondé, ce ne serait pas agir selon les meilleurs intérêts de la classe agricole.

Qu'il y ait tout à côté, nous le répétons, nécessité d'autres organismes pour compléter le prêt à long terme de l'Office du Crédit agricole, nous en convenons; mais confondre les domaines, méconnaître la nature des organismes prêteurs, faire miroiter des avantages illusoires devant la classe agricole, ce n'est pas, en définitive, lui rendre service, c'est aviver indûment des appétits, c'est faire de la surenchère, bref, c'est tromper les gens ou tout au moins s'illusionner de bonne foi.

## TÉLÉVISION

# PROGRAMMES POUR ADULTES

Émile GERVAIS, S. J.

LA SAISON 1953-1954 à CBFT tire à sa fin. Le mois de juin ramènera les soirées tièdes et claires qui invitent à la promenade. Puis, ce seront les vacances. Pour des mois à venir, l'écran restera obscur la plupart du temps.

Nous pouvons dès maintenant apprécier objectivement les émissions de la saison qui s'achève. Nous voudrions le faire avec la même sympathie que nous avons toujours montrée envers les artistes et les réalisateurs de notre télévision, sympathie à laquelle ils ont bien droit au milieu des difficultés de leur tâche ingrate.

On s'étonnera peut-être de notre insistance à parler de télévision, et jamais de radio. Ce n'est pas que la radio ait perdu toute importance; mais la télévision cherche encore son chemin: c'est le temps de l'orienter dans la bonne voie. De plus, la télévision exerce sur la vie du foyer et la formation du caractère une influence profonde et durable. La présente chronique n'a pas d'autre but que d'aider nos artistes — oh! bien modestement — à créer des œuvres saines, originales, belles et à doter ainsi la famille et la nation canadiennes-françaises d'une *video* digne d'elles.

L'année qui vient de s'écouler a vu plusieurs émissions de grande valeur. Pour ne parler, cette fois, que des programmes de studio destinés aux adultes, nous sommes heureux d'en citer ici quelques-uns qui font honneur à Radio-Canada.

Dans le domaine sportif, soulignons les excellentes transmissions de joutes de hockey. Clarté des images, mobilité qui suit l'allure endiablée d'un jeu aux brusques péripéties, commentaires rapides, précis et... en bon français.

Une ombre au tableau des programmes sportifs: les spectacles de lutte, qui sont d'ordinaire soit des exhibitions de violence brutale où s'affiche un mépris absolu de toute règle sportive, soit des comédies burlesques et de bas étage...

Les émissions qui ont pour but d'informer ou d'instruire manquent trop souvent de vie. Il ne suffit pas d'avoir des choses importantes à dire, il faut surtout capter et retenir l'attention du public. Ceux qui participent à ces programmes oublient qu'ils sont à une tribune ou sur une scène. Ils débitent leur boniment avec une figure impassible, ou bien ils causent entre eux sans se préoccuper de leur public invisible.

Rares sont les heureuses exceptions. Parfois, nous sommes pris grâce au don remarquable de communication de leurs participants, en premier lieu de l'animateur ou de l'animatrice. Ainsi, *Rêve et Réalité* nous procure un plaisir nouveau à chaque émission. D'autres fois, malgré la pâleur d'un texte récité souvent par un commentateur invisible, le spectateur est captivé par l'intérêt des faits et des images, aussi bien que par leur progression dramatique. Exemples: certains reportages télévisés, denses et palpitants de vie.

Quand le public prend part à l'émission, l'intérêt dépend de l'animateur, de son habileté à faire valoir les partenaires, à les mettre en contact, en dialogue continu, dirions-nous, avec l'auditoire invisible. Les interviews de *Télé-Montréal* sont des modèles du genre; le spectateur a l'impression d'être lui-même acteur. Ailleurs, trop d'animateurs sont impassibles, insouciants du public. Et nous ne parlons pas de ce maître des cérémonies qui fait des efforts inouïs d'articulation, ou de cette animatrice tendue à force de préciosité.

Dans les émissions questionnaires, notons des lenteurs, les partenaires hésitant ou se consultant, ainsi qu'une certaine confusion par manque d'ordre dans les questions et par suite de digressions trop nombreuses, pas toujours spirituelles.

CBFT a introduit dans son programme deux télé-romans, justement célèbres. *La Famille Plouffe* présente chaque semaine une tranche de vie typiquement canadienne. Les personnages, campés par d'excellents interprètes, nous semblent transposés tels quels de la réalité à l'écran. Et quelle humanité attachante! Que disparaisse une tendance encore sensible, malgré d'habiles coups d'estompe, à railler les meilleures traditions, et cette émission s'assurera les plus hauts honneurs.

Nous ne pouvons cependant adresser les mêmes louanges à *14, rue de Galais*. Émission remarquable à bien des points de vue, d'abord par l'interprétation qui est de tout premier ordre. Ce roman propose un cas d'espèce, celui d'une mère, esclave de ses craintes et de ses préférences, bouleversant la vie et la paix de son foyer. Le père de famille et deux des enfants, les meilleurs, ont pitié de leur mère; le troisième l'exploite et la méprise; l'oncle critique vertement sa sœur. Qu'est devenu, dans tout cela, le respect dû à la dignité maternelle? Une mère, c'est un peu comme la religion: une de ces réalités augustes dont il ne convient pas d'exposer indiscrètement les contrefaçons. Sans doute, la suite de l'histoire fera voir les membres de la famille rapprochés de leur mère par le sentiment du vide qu'a causé son absence hors du foyer pendant quelques semaines. Le mal cependant aura été fait, surtout dans l'âme des adolescents, témoins de ces spectacles. Une histoire radiophonique ou télévisée n'est pas un volume qu'on lit jusqu'au bout avant de l'apprécier. Chaque émission forme un tout qui doit être jugé comme tel.

Les amis de la musique et de l'art furent bien servis à CBFT. Passons sous silence certaines émissions plus ou moins intéressantes, malgré les talents nouveaux qu'elles font connaître, pour nous arrêter avec plaisir à *l'Heure du Concert* qui offre chaque semaine un régal au public amateur de belle musique, d'orchestre ou d'opéra. Sans contredit, c'est l'émission de CBFT la plus distinguée et la plus constamment belle.

Les danses de ballet furent aussi remarquables. Certaines réussites n'auraient pas déparé les scènes de Paris ou de New-York. Le ballet pose cependant un problème moral. En soi, c'est la forme d'art la moins spirituelle. Elle peut facilement devenir charnelle et suggestive. Le thème ordinaire en est la passion amoureuse. Et le prétexte de l'art peut couvrir bien des choses. A CBFT, on s'est appliqué sérieusement à observer une certaine modestie vestimentaire

et surtout à exploiter des thèmes nouveaux, ce qui nous a valu des spectacles de grande beauté. Il reste que le ballet n'est pas sans danger pour la masse des spectateurs non préparés, en premier lieu pour les jeunes et les adolescents; et aussi pour la foule innombrable des « adultes d'âge », encore obsédés comme des enfants par une curiosité morbide, que nulle culture intellectuelle, nulle ascèse morale ne compensent ni ne subliment.

Et voici enfin la foule des programmes de variétés. A CBFT, on veut divertir, faire rire. On désire alléger un horaire chargé d'émissions graves, tragiques ou sérieuses. La tentative est louable. On n'y réussit qu'à demi. Vous cherchez en vain, dans les programmes de chansonnettes, etc., à CBFT, la verve, l'étincelle comique. Et puis, on imite encore trop le genre américain, jusqu'à copier servilement l'entrée en scène traditionnelle du comédien Jackie Gleason. Deux programmes essaient, assez artificiellement d'ailleurs, d'évoquer la vie en France. *Tourbillon*, qui succède à *Carrousel*, mort d'un injuste trépas, fait appel aux talents de chez nous. Mais tout cela est encore bien timide. Il faudra, si l'on veut vraiment des programmes de variétés originaux, plus d'audace et d'invention.

C'est dans ce domaine que CBFT commet une faute impardonnable contre le bon goût. Combien de temps encore imposera-t-on au public une insignifiance comme *Café Tropicana*? La vulgarité des danses y rivalise avec la banalité des chansons et la nullité de la musique. D'autres programmes infiniment plus intéressants sont tombés en route. Celui-ci demeure: par l'œuvre de quel mauvais génie?

Venons-en enfin au groupe du télé-théâtre. C'est peut-être là que CBFT a dirigé le plus gros de son effort. En général, ces émissions se font remarquer par une distribution de choix, par une interprétation hautement dramatique. On a réussi à donner à l'action et à l'étude psychologique la première place, les décors et les accessoires prenant la leur, la seconde, alors qu'aux débuts, trop souvent, ils écrasaient les personnages. Certains numéros du télé-théâtre passeront à l'histoire comme des chefs-d'œuvre d'interprétation. Mentionnons, entre autres, *Boboche*, *La liberté est un dimanche*, *l'Homme au parapluie*, *les Hauts de Hurlevent*, *les Mal-Aimés* et, en dernier, le délicieux *Chant du Berceau*.

On peut reprocher au télé-théâtre d'être uniformément tragique et sombre. On aurait désiré quelques comédies par-ci par-là. Et puis, quelle étrange et triste humanité évolue devant nos yeux: victime du destin ou esclave de ses passions, ou professant sur le mariage, l'amour, la famille des idées peu orthodoxes.

Le défaut le plus grave, à CBFT, est l'absence de Dieu et du Christ. Carence presque complète d'émissions formellement religieuses. Sauf de rares reportages, certaines causeries de spiritualité féminine et les spéciaux de la semaine sainte, pas de conférences, pas de spectacles sur la religion, l'histoire de l'Église, la liturgie. Est-ce que l'on craint un domaine hérissé d'embûches? Pourquoi alors ne pas confier ces émissions, comme en France, à un expert, au fait des délicatesses de la doctrine et du culte, connaissant les secrets de la télévision, et accrédité auprès des autorités religieuses?

Cette rapide revue n'épuise pas les questions soulevées par les émissions de 1953-1954. Il y a le problème de la multiplication et du renouvellement des programmes. A-t-on résolu les difficultés du début, trouvé des ressources plus abondantes, afin de rémunérer des réalisateurs plus nombreux, plus libres de faire mieux et plus nouveau?

Il reste surtout à trouver les moyens qui permettront à notre télévision de remplir pleinement son rôle, spécialement au foyer et vis-à-vis des jeunes et des adolescents dont la présence devant l'écran, à toute heure, constitue un fait inquiétant. Une prochaine chronique s'y essaiera.

## À TOUTES NOS MÈRES

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

**P**OUR FÊTER nos mères, quel temps mieux trouvé que l'éblouissant mois de mai, où l'Église fête la Mère de Dieu, la femme bénie entre toutes les femmes? Et comment choisir jour meilleur que ce dimanche où le miracle du printemps nous parle de jeunesse avec la vie qui recommence et de tendresse avec le firmament plus doux?

Hélas! que notre amour est donc fragile qu'il faille le protéger comme une flamme dans le vent, et le nourrir de rappels! Pourquoi à des chrétiens faut-il un mois de mai, et à des fils pourquoi faut-il une fête des mères?

\*

On parle de reconnaissance. Mais n'entre-t-il pas dans cette reconnaissance un certain repentir? C'est après bien des années seulement — très tard, parfois trop tard — qu'hommes faits, nous avons compris la grandeur de la vie cachée. Il a fallu croître, sortir de la sensibilité, entrer dans la réalité vivante, abandonner, un jour, nos violences et nos ambitions, nos raisonnements même pour, enfin, voir juste et, par des voies secrètes, retrouver la fraîcheur de notre enfance, sans ses puérités toutefois et sans ses égoïsmes. Et nous avons médité le mystère de Nazareth.

Enfants, nous faisons des rêves fous. Chansons de gestes, contes d'Arthur et des chevaliers de la Table ronde, romans de cape et d'épée, coureurs des bois, écumeurs des mers, vaisseaux fantômes et vaisseaux pirates, légende dorée, actes des martyrs, nous étions transportés... A nous mers et mondes, vents du large, tempêtes, le risque et la bataille et, au besoin, le martyre. Lutter et vaincre, vivre dangereusement et mourir glorieusement. Nous avions le cœur lourd et léger à la fois de tous ces rêves. Plénitude naïve de l'enfance...

C'était dans l'ordre. Notre mère elle-même ne s'émerveillait-elle pas au récit de la vie de Don Bosco et de maman Margarita?

Nous la voyions pourtant cette femme, notre mère, tout entière à son ménage, rangeant les meubles que nous déplaçons, préparant les repas que nous dévorions, repassant les chemises que nous portions. Et, la paix du dimanche venue, dans le matin clair, nous entendions ses pas sur le pavé: elle revenait de la messe. L'après-midi, nous nous arrêtions un instant pour la regarder, à la clarté de la fenêtre, un livre de prière à la main.

Comment comprendre à cet âge tout ce que cette vie de grisaille contenait de lumière, de force, d'équilibre et de beauté! Plus tard, nous rencontrâmes l'expression « prose quotidienne ». Bien trouvé, croyions-nous. Nous l'opposions naturellement à « poésie », c'est-à-dire aux élans, à l'évasion, aux grands rythmes de la vie. Nos maîtres nous répétaient parfois les vers de Verlaine:

La vie humble, aux travaux ennuyeux et faciles,  
Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.

Mais les vers de Corneille et de Kipling réveillaient d'autres résonances au fond de nos cœurs. Nous préférons les poètes éloquents. Nous trouvions plus de goût à la vie de François Xavier qu'à l'*Histoire d'une âme*. Que voulez-

vous? Nous avions plus d'admiration pour la force surnaturelle d'un Brébeuf et d'un Lalemant que pour la sainteté de *la Vie dévote*. Il est vrai que nous apprenions à connaître « Monsieur de Genève » à travers quelques extraits et des textes qui nous servaient de thèmes latins... Ce n'était pas la pédagogie qui avait tort; c'était nous qui ignorions quelle grande part de douceur recèle la vraie force d'âme et, par contre, quelles passions, ambitions, raideurs masque parfois un tempérament viril. Nous accédions pas à pas au seuil de ce mystère d'abandon, de silence, de discrétion qu'est la vie cachée.

Peut-on grandir et s'épanouir sans avoir fait des rêves fous? Mais c'est aussi dans la nature des choses que l'exemple de nos mères, et non les leçons de nos maîtres, viennent délivrer nos âmes de toutes les mises en scène et nous fasse pénétrer dans le secret de Nazareth.

Nous pensions que la solitude sacrée de Jésus était une façon mystique de perdre son temps. Notre Seigneur pouvait se permettre ce luxe. Sa puissance n'en éclaterait que davantage, son heure venue. Il ferait en un rien de temps ce que les pauvres êtres humains, décorés, acclamés, hissés sur le pavois comme manieurs de peuple, génies de la pensée ou de l'action, ne réussissent pas à accomplir en toute une vie d'efforts.

Nous ignorions toujours le mystère de la vie intérieure, les silences qui expriment l'amour, les servitudes quotidiennes qui délivrent, l'immobilité qui tient en réserve une eau profonde, ces petites choses qui n'ont l'air de rien et qui, toutes ensemble, composent le vrai visage de la grandeur.

\*

En même temps que nous apparaissait la vérité, se révélaient aussi le calme, le courage, la droiture, la simplicité, la disponibilité d'une autre Mère, la parfaite servante du Seigneur, la Vierge Marie.

Non, non, que nul ne s'étonne si nous joignons dans notre pensée notre mère à la Mère de Dieu, et si, devant le tabernacle, nous parlons de la nôtre comme d'une sainte! Jésus lui-même nous a donné l'exemple. De tout ce que la terre possède de plus beau, — royaumes, palais, renommée, puissance, — il n'a rien voulu, si ce n'est une mère...

Il a choisi d'être son fils, son vrai fils, et de l'avoir pour mère, pour vraie mère. Elle l'a aimé comme un enfant qui avait besoin d'être aimé. Il n'a pas joué à l'enfant. Il n'a pas fait semblant. Les gnostiques et les valentiniens sont des hérétiques. Il a vraiment eu besoin d'elle. Les bras tendus, elle l'a encouragé à faire ses premiers pas. Elle l'a vu grandir. Ils ont marché la main dans la main vers le puits du village. Il l'a vue filer la laine. Il l'a vue moudre le grain et mélanger la pâte. « Il en est du royaume des cieux comme d'un levain qu'une femme prend et mêle à trois mesures de farine. » Il l'a vue coudre à un vieux vêtement une vieille pièce, non une pièce neuve. Il en a été fier. Et il l'a aimée, mais divinement, mieux que nous ne pourrions jamais aimer nos mères.

Car il l'a voulue Vierge, et toute pure, et toute belle, immaculée dans l'universel péché, droite et non redressée, nette et non purifiée, sa Colombe, sa Parfaite, aussi exempte de péché que lui-même.

Et on l'appelle, avec justice, miroir, tellement il l'a faite semblable à lui.

\*

Je le sais, à part Celui qui est, tout est créature, la Mère de Dieu comme le reste. Dieu lui a donné l'être; elle est essentiellement indigente; elle a eu besoin de miséricorde; comme nous. Oui, elle est bien de notre race. La grâce fut pour elle ce qu'elle est pour nous: grâce, c'est-à-dire don gratuit. Elle est la première à le reconnaître: « Mon âme magnifie le Seigneur, car il a regardé la bassesse de sa servante... et fait en moi de grandes choses. » Ces grandes choses — Mère de Dieu, Trône de la Sagesse, Reine des anges, Reine de tous les saints — lui viennent de la Rédemption.

Mais si le Sauveur est son Sauveur, il l'est d'une façon unique. Il l'a rachetée, mais avant toute créature, d'une manière éminente, singulière (au sens le plus strict du mot: à part), par anticipation, — la seule, — rachetée comme le Fils se devait de racheter la Mère sans que le mal l'effleurât même de son ombre, tige de Jessé qui a donné la fleur, arbre du Paradis qui a porté le fruit de vie, fontaine scellée de Nazareth dont a jailli l'Eau vive... Il l'a bercée dans sa pensée éternelle, il l'a prévenue de sa grâce, bénie entre toutes les femmes, — cette fille d'Israël, cette femme d'un

charpentier, cette mère si fière de son petit ménage, — jusqu'à se l'associer comme médiatrice dans son unique et universelle médiation et comme co-rédemptrice dans son unique et universelle rédemption.

Des légendes de la Vierge parlent à la légère de la justice et de l'absolue souveraineté de Dieu. L'Église redresse ces déviations; mais elle continue à l'appeler Porte du ciel, Secours des chrétiens, Refuge des pécheurs, tant elle est pleine de pitié pour nous.

\*

Gemma Galgani, un jour, intercédait pour le salut d'un pécheur. Jésus fait la sourde oreille. Elle redouble de prières. Jésus lui énumère alors, un à un, les péchés abominables de cette âme. Sans se troubler, la sainte insiste; une troisième fois, Jésus refuse.

— Très bien, fait alors la sainte, je demanderai à votre Mère.

— En ce cas, répond Jésus, c'est inutile. Je ne puis vous refuser.

Arrêtons-nous ici. Comment la Vierge, Mère de Dieu, n'accueillera-t-elle pas les prières que nos mères lui adressent pour les enfants qu'elles ont portés?

---

## UN CATHOLIQUE SOCIAL

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

**R**ELATIONS DOIT un hommage particulier au regretté Édouard Montpetit. Notre revue est née de l'École Sociale Populaire. Celle-ci, à son tour, prit naissance dans un groupe de sociologues parmi lesquels se distinguait M. Montpetit. C'est en 1911 qu'une brillante équipe de prêtres et de laïcs, préoccupés des problèmes sociaux qui commençaient à se poser dans notre pays, résolut de s'y arrêter avec une attention spéciale. Alertés par les Ligues du Sacré-Cœur, dont le congrès annuel venait d'étudier la question ouvrière, et entraînés par le directeur spirituel de ce mouvement, le R. P. Léonidas Hudon, S. J., une douzaine d'hommes se constituèrent en association, avec les encouragements de l'archevêque de Montréal, Sa Grandeur Mgr Bruchési, et le concours actif de son futur auxiliaire, le chanoine Georges Gauthier, alors curé de la cathédrale. Le comité exécutif fut ainsi formé: M. l'abbé Philippe Perrier, président; M. Édouard Montpetit, premier vice-président; le R. P. Léonidas Hudon, S. J., deuxième vice-président; M. André Fautoux, troisième vice-président; M. Arthur Saint-Pierre, secrétaire; les abbés Arthur Deschênes et Edmond Lacroix, secrétaires adjoints; M. H. Godin, trésorier.

Des difficultés de divers ordres ne permirent pas à l'équipe de remplir le beau programme qu'elle s'était tracé. Quatre ans plus tard, on dut se résigner à sa dissolution. L'archevêque de Montréal voulut cependant que l'œuvre entreprise se poursuivît, fût-ce à des dimensions réduites, et il la confia aux Pères de la Compagnie de Jésus.

M. Montpetit demeura attaché à l'École Sociale Populaire. Dès les débuts, il avait donné, sous son patronage, des cours d'économie politique. Il continua à collaborer avec ses nouveaux directeurs. Une de leurs premières brochures porte sa signature. Le nombre des publications de l'E. S. P. (devenue l'I. S. P.: l'Institut Social Populaire) approchait, à la mort de son ancien vice-président, les cinq cents. Il en était resté

jusqu'à la fin un lecteur assidu. Et il avouait en avoir largement bénéficié dans son enseignement.

Mais un autre lien allait rattacher M. Montpetit à ce centre d'action sociale. En 1920, se tenait à Montréal, sous les auspices de l'École Sociale Populaire, la première Semaine sociale du Canada. M. Montpetit y donna un cours. Ces assises n'étaient qu'un essai. Leur succès amena l'archevêque de Montréal à demander qu'elles deviennent permanentes.

Une commission générale, dont elles dépendraient, fut alors créée, sur le modèle de celle de France. M. Montpetit en fit volontiers partie. Cette institution, de caractère universitaire, destinée à répandre la doctrine sociale de l'Église, répondait bien à son tempérament et à ses préoccupations. Il lui apporta un concours généreux. Je ne me rappelle pas qu'il ait refusé une seule fois la collaboration demandée. Et chacune de ses conférences était une pièce remarquable, tant pour le fond que pour la forme. La dernière, par exemple, donnée à Saint-Jean, en 1942, sur l'élite dans la démocratie, ravit tous ses auditeurs, au premier rang desquels se trouvait le cardinal archevêque de Québec. Elle se terminait par un éloge de l'Église catholique, de ses méthodes de formation, de sa discipline. Et pour illustrer son exposé, le conférencier décrivait en termes émouvants le sacre d'un évêque: « La cérémonie, encadrée dans la messe, s'accomplit au souffle d'un grand mystère. Le futur évêque prête le serment de sacrifice et d'autorité, subit un examen de conscience, de conscience professionnelle, et de foi, écoute l'ensemble des voix du ciel comme s'il les appelait à son aide, invoque avec tout le peuple le secours de l'Esprit, reçoit la consécration qui marque les chefs. Puis, on le pare peu à peu des insignes de sa nouvelle fonction; il reçoit l'Évangile qui lui est confié, l'infini baiser de paix, l'offrande de cadeaux symboliques, et « le corps de Notre Seigneur »; et ensuite, « ce qui est resté de sang dans le calice ». Enfin la mitre, les gants, l'anneau et la crosse qui le constituent physiquement, pour les faibles

yeux de notre esprit, tel que nous nous le représentons dans la munificence de l'autorité; et l'Église le livre ainsi, casqué, orné. » On sentait, à l'écouter, le croyant attaché à ses chefs spirituels et fier de leur valeur.

De cette foi, dont M. Montpetit ne faisait pas mystère, je pourrais apporter maints témoignages personnels. Un ou deux suffiront. Lors de la grande manifestation organisée en hommage au Christ-Roi, le 26 octobre 1936, par le Comité des Œuvres catholiques de Montréal, et qui réunit au Manège militaire et sur le Champ de Mars 100,000 personnes, M. Montpetit se montra heureux d'adresser la parole au nom de l'Université de Montréal. Son bref discours fut un vibrant appel au maintien de notre foi. « Nous avons vécu, dit-il en concluant, par la solidarité de la chair et par la solidarité de la religion. Les mœurs peuvent évoluer, la civilisation se transformer, la langue même être touchée; mais si nous avions le malheur de renoncer un jour au lien religieux, il en serait fini du peuple canadien-français. Voilà pourquoi, en cette fête du Christ-Roi, nous avons voulu, ... contre les doctrines révolutionnaires et sans-Dieu et pour

la préservation de notre foi, renouveler l'indéfectible fidélité de notre catholicisme. »

Un autre souvenir, plus intime. En m'appelant à occuper une chaire à la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, M. Montpetit souligna l'importance qu'il attachait à la matière des leçons que j'aurais à donner: « Les encycliques sociales ». En ce siècle, me dit-il en substance, où tant d'idées fausses circulent, où l'erreur se glisse subtilement dans les meilleurs esprits, notre élite a besoin d'une lumière qui la guide dans une voie droite. Elle n'en saurait trouver de plus sûre que la doctrine sociale de l'Église. Il faut la lui faire comprendre, la lui faire apprécier, afin qu'elle la pratique et en imprègne son milieu.

Je m'excuse du caractère peut-être trop intime de cette note. Mais revues et journaux ont retracé les uns après les autres la carrière prestigieuse de M. Montpetit; ils ont loué d'un commun accord ses qualités d'universitaire, de patriote, d'humaniste. Les répéter aurait été vain. Il m'a paru préférable d'apporter ce témoignage, plus modeste, mais en grande partie inédit.

## LE THÉÂTRE

# DEUX PIÈCES CANADIENNES

Paul-Émile RACICOT, S. J.

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE tient parole. Il vient de présenter avec sincérité deux œuvres canadiennes: un drame d'André Langevin et une comédie d'Éloi de Grandmont. La troupe s'est fort bien acquittée de sa tâche. Le soin donné à la distribution, à la mise en scène, au décor et aux costumes manifeste une sérieuse et méritoire volonté de collaboration.

Le spectacle débute par *la Fontaine de Paris*. Éloi de Grandmont s'inspire d'une chanson de folklore et adopte le genre de la farce, si populaire au Moyen Âge. Le projet est louable; l'exemple, à encourager. Cependant, notre civilisation a perdu la robustesse madrée et la répartie drue de cette époque. On connaît l'histoire du mari buveur et fainéant qui revient inopinément surprendre sa femme trop galante. Le texte manque d'entrain, malgré l'effort d'interprètes aussi habiles que Guy Hoffmann et Denise Pelletier. Le metteur en scène a soupçonné l'écueil: il s'est rabattu sur un jeu fantaisiste qui est plaisant.

*Une nuit d'amour*, par André Langevin: voilà d'abord un titre aguichant et un écrivain à la mode. Mais on ne passe pas facilement du roman au théâtre. Langevin conserve une langue riche et poétique, qui touche à la déclamation. Le premier acte résonne bien. Un groupe de déportés acadiens vit dans un camp, sous la surveillance des Anglais. Il y a là le père et sa fille, le cousin Mathieu déjà fiancé à Marie, puis Yves, jeune homme frêle et délicat. Le major Wilson vient prévenir les gens de ne pas s'éloigner de la clairière, durant les fêtes de Noël. Une petite parade bouffonne de la part du soldat et des traits faciles aux dépens de Louis XV amusent quelque peu. Le problème s'amorce ensuite. On reproche à Yves de ne pas avoir vengé son père, abattu jadis par le même major. Mathieu, rude et fort, vient de chaparder volaille et alcool. Avec l'ivresse, chacun réagit à sa manière. Yves partira égorger l'Anglais, le père deviendra encore plus bonasse et Mathieu plus menaçant. Délivré de la lâcheté qui pèse sur lui, Yves devra maintenant se livrer pour épargner les autres. Il demande deux heures d'intimité avec Marie qu'il aime. Au troisième acte, les amants enlacés

gazouillent des aveux nobles et exaltants, tout en révélant leur faute. Cet amour est trop beau pour que la vie le brise. Tous deux se préparent au suicide romantique... quand le dénouement se renverse tout à coup. Yves s'est livré, et Marie sera forcée d'accepter Mathieu.

La pièce prend souvent l'aspect d'un long récitatif. Monique Miller et Robert Gadouas ont beau y mettre tout leur effort, le jeu fait défaut. *Zone* possédait mieux l'entrain et la vie si nécessaires au théâtre.

Pour ce premier essai, les critiques se sont montrés fort sympathiques. Les spectateurs, cependant, semblent dérouter par un drame à portée intellectuelle subtile et étrange. La forêt immense, l'hiver glacial et les Anglais qui cernent les déportés figurent l'existence qui retient le vivant. Pour échapper à la dure réalité, Yves poursuit des chimères d'idéal. On nous le présente comme un héros distingué et poète, tendre et ardent; c'est lui pourtant qui tue pour sa seule vanité et qui souille l'amour au nom même de l'amour. Ce genre de refus aux élégances verbales, ces crises vibrantes nouées de motifs futiles, ces élans romantiques de personnages pleutres ou anormaux empêcheront toujours une œuvre d'atteindre à la grandeur. Mathieu, sans doute, c'est le fruste et le violent; mais il est aussi le réaliste et l' amoureux sincère. Dieu est absent d'une situation où sont engagés des Acadiens catholiques. Le nom du Christ passe une fois dans la bouche d'Yves, qui s'approprie sa dignité dans la souffrance.

Dans une entrevue publiée par *le Devoir* (20 février), Langevin pose la question: « S'il est interdit de faire scandale, une littérature reste-t-elle possible? » Question puérile, prétexte commode à l'agressivité ou à l'immoralisme. Libre à quiconque de déclarer artistique ou littéraire l'œuvre de son esprit. Mais celui-là ne pourra forcer autrui à accepter un jugement intéressé. Le lecteur ou le spectateur a droit au respect, comme l'auteur lui-même.

Après ce récent spectacle, une chose reste acquise: Dubé nous a donné une pièce de valeur avec *Zone*. Souhaitons aux tentatives futures une saine inspiration.

## LE RÔLE DE L'UNIVERSITÉ

LES ÉTUDES et discussions que suscite ou réveille le problème de l'enseignement, surtout aux niveaux secondaire et universitaire, témoignent du souci que notre monde, malgré l'envoûtement matérialiste dont il souffre, entretient pour les valeurs de l'esprit. Malheureusement, trop de ceux qui tentent de le résoudre, loin de proposer le moyen d'échapper à l'état de la technique, voudraient, sous prétexte de réalisme et d'adaptation aux nécessités de l'heure, réduire la formation de la jeunesse à être d'abord une préparation immédiate aux tâches concrètes de la vie. Contre cette tendance, s'est élevé M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province de Québec, dans quatre vigoureuses conférences qu'il prononça à Québec, en mai 1952, et que les Presses universitaires Laval ont réunies en brochure sous le titre de *l'Université* (Québec, 1953, 119 pp., 18.5 cm.).

Il suffit d'évoquer les origines de l'université et de réfléchir à la confusion de notre temps pour admettre, avec Daniel-Rops, que « notre civilisation occidentale s'est trahie elle-même »; avec M. Jean Bruchési, que « le temps des Barbares est revenu » (p. 36); enfin, avec Pie XII, que le monde est à refaire spirituellement si nous voulons maîtriser les forces déchaînées de la matière. Cette réforme appelle la collaboration de l'université. Or, là où elle est dominée « par l'amour de l'argent » ou inspirée « par une fausse conception de la démocratie et par une notion erronée du progrès » (p. 39), l'université « voisine le chaos » (p. 38). Dans certains milieux, elle est devenue « anti-intellectuelle au point de compromettre l'avenir même de l'intelligence » (p. 40).

La cause du désordre réside dans le fait que ce n'est plus la religion qui intègre et unifie la culture et l'étude. Il nous faut comprendre, comme au Moyen Âge, que la religion seule peut apporter à l'université « son unité d'ordre » et faire cesser « le spectacle du chaos que donnent (ses) parties... étrangères les unes aux autres, uniquement préoccupées... de tendre à leur fin particulière » (p. 47). On doit résister à la frénésie de la spécialisation, car « il n'est pas exact de dire que l'enseignement de chaque faculté doit être spécialisé »; d'ailleurs, « la formation intellectuelle... n'exige pas la spécialisation »; l'important, pour l'université, consiste donc « non pas à rejeter la spécialisation, sans laquelle toute recherche serait impossible, mais à ne pas en faire la base de la culture » (p. 51).

Il faut encore avoir le courage de s'opposer au courant qui entraîne actuellement vers une démocratisation outrée de la culture. Chez nous, enfin, il y a lieu de dénoncer les obstacles que rencontre l'effort français vers l'épanouissement culturel. Théoriquement, la culture française a droit de cité partout. Le fait est tout autre. Au redressement de cette situation devraient s'employer les universités canadiennes. Des universitaires de langue anglaise y travaillent, entre autres le professeur Arthur Lower, qui a écrit carrément: *As long as English-speaking people in Canada seek to deprive their French fellow-citizens of complete equality of linguistic right, they are associating themselves with the forces of unfreedom and unrighteousness, not with those making for a better world* (p. 111).

Hélas! nous attendons encore que le *fair-play* passe de la pensée universitaire à la réalité sociale et politique de tous les jours. A ce résultat contribuera la brochure de M. Bruchési, pourvu qu'elle soit lue, étudiée, commentée dans les universités et collèges du Canada tout entier; elle expose, en effet, les principes d'où peut sortir « une pensée canadienne qui reconnaîtra l'aspect spiritualiste de l'alliance bilatérale conclue entre nos deux races » (p. 112), au siècle dernier.

## A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

### DÉFORMATIONS ET EXIGENCES DE LA CHARITÉ

*L'éditorial où nous signalons « les déformations de la charité » (voir p. 125) s'inspire de deux articles de l'Osservatore Romano: « Les déformations de la charité » et « Les exigences de la charité ». Voici des extraits de ces articles.*

*Charité et humanitarisme laïciste.* — ... Un point autour duquel se produisent parfois, çà et là, aujourd'hui, des défaillances dangereuses est celui qui a trait à la conception et à la pratique de la charité, qu'on voudrait acheminer vers cet humanitarisme laïciste qui vide la charité chrétienne de tout contenu surnaturel; conception et pratique qui, appliquées à ... l'Église, en dénaturent la mission...

Certains affirment, avec un renversement paradoxal des valeurs, que, tout au moins dans la pratique, la charité envers le prochain doit prévaloir, à l'heure du besoin, sur la charité envers Dieu.

D'autres ne donnent presque exclusivement le nom de charité qu'à l'attitude du bon samaritain et en arrivent à dire qu'au Jugement final Dieu ne demandera compte que de ce qui aura été fait dans le domaine des œuvres corporelles de miséricorde; comme si l'enseignement de Jésus n'était pas: sera condamné non seulement celui qui aura refusé le pain à l'affamé (*Matth.*, xxv, 41 et suiv.), mais également celui qui l'aura renié devant les hommes (*Matth.*, x, 33) et qui aura blasphémé contre le Saint Esprit (*Matth.*, xii, 32); comme s'il n'y avait pas toute une série de péchés, énumérés par saint Paul (*Gal.*, v, 19-21), par saint Pierre (*II Pierre*, ii, 12), par saint Jean (*Apoc.*, xxi, 8), dont il est dit que celui qui les commet n'aura pas le Royaume de Dieu, mais la mort éternelle.

Devant la nécessité des œuvres corporelles de miséricorde, proclame quelqu'un, passent en seconde ligne non seulement les œuvres spirituelles de miséricorde, mais également les actes du culte rendu à Dieu et la vie intérieure: tout cela est secondaire et peut être négligé, y compris les sacrements, la messe, la prière, l'obéissance, etc.

L'Église, à son tour, est destinée à la faillite, si elle ne se jette pas elle-même entièrement dans le domaine de la charité et de l'assistance, voire si elle ne prend pas carrément le drapeau d'une révolution universelle; car il faut arriver à une parfaite communion des biens si l'on veut réaliser l'unité spirituelle. « Parler d'honnêteté spirituelle et doctrinale, alors que n'existe pas la parfaite communion de la vie et des biens qui lui sont nécessaires, c'est absurde et pharisaïque. » D'où résultent chez beaucoup la confusion de l'apostolat avec l'action sociale et syndicale et, parfois même, la participation à des mouvements et à des manifestations qui sont en net contraste avec les valeurs du christianisme et spécialement avec le caractère sacerdotal...

*Libération de la classe ouvrière et forces surnaturelles.* — Si, aujourd'hui, plus que la charité et que l'assistance, sont nécessaires une meilleure distribution des biens de la terre et une plus grande extension de la sécurité économique, selon les impératifs de la justice sociale, l'Église rappelle à tous ces impératifs et bénit ses fils qui s'unissent et s'organisent pour les réaliser. Il est donc injuste et blasphématoire de lui faire endosser la responsabilité des maux et des injus-

tices modernes, ou de lui attribuer des alliances et des complicités qui, à force d'être affirmées par la propagande communiste, semblent être acceptées comme réelles même par certains chrétiens qui répètent les mêmes accusations plus ou moins ouvertement, semblant prêter aujourd'hui plus de foi au mythe de la révolution qu'à la sagesse de l'Église et à la vertu de la Rédemption.

A ce propos, il est bon de préciser que l'activité de l'apostolat, spécialement sacerdotal, doit être une irradiation de charité surnaturelle et ne peut jamais être confondue avec l'action sociale et révolutionnaire soumise à des objectifs terrestres et déterminés par eux...

Malheureusement, certains, au nom d'une charité mal comprise, font de la démagogie, avec des accents et un style de révolutionnaires, allant jusqu'à soutenir que même les saints ont favorisé la révolution sociale. On pourrait leur répondre qu'il faut d'abord être des saints, et que c'est là le problème principal pour nous tous: d'autre part, la « révolution » des saints n'est pas celle à laquelle pensent ceux qui s'imaginent pouvoir changer le monde d'un coup de baguette magique ou par l'application de quelque formule infallible. Ce simplisme n'a jamais été le péché des saints, et encore moins la démagogie qui s'ensuit...

*« Église de la charité » et Église hiérarchique.* — Cette distinction de deux Églises est une vieille histoire, toujours répétée par tous les pseudo-spirituels de tout temps et de tout type, et c'est généralement une trouvaille commode pour les esprits inquiets et rebelles qui ne veulent pas se soumettre à des lois et reconnaître des hiérarchies. Ce sont ceux qui, désireux de refaire le monde et l'Église à leur façon, s'agitent contre l'autorité qui cherche à les sauver de leurs propres illusions et déviations, et jettent ce défi: « Vous n'êtes pas Dieu! Dieu et la morale sont de notre côté! Si vous ne faites pas comme nous disons, ce sera la catastrophe! »

Un peu d'humilité ou même seulement de réalisme sauverait ces personnes d'une espèce d'exaltation ou d'obsession qui les rend passionnées, téméraires, arrogantes. Un peu de charité vraie, revêtue des qualités que lui attribue saint Paul, leur donnerait un *sensus Ecclesiae* plus vif et ne leur permettrait pas d'attenter à l'unité du troupeau du Christ.

Grâce à Dieu, ces personnes ne sont pas nombreuses, et le peuple chrétien, par son esprit de foi, sait évaluer leurs positions, triompher de leurs suggestions... Mais un rappel à la vraie charité est nécessaire, qui impose à tous, comme exigences suprêmes de l'attitude intérieure et de la conduite pratique, la justice, l'humilité, l'unité.

*Cette mise au point n'est pas tendre. Il le fallait bien pour alerter le peuple chrétien contre les esprits aventureux et ramener ceux-ci au juste sens de la foi théorique et pratique. Gardons-nous cependant de distribuer à droite et à gauche les anathèmes ou seulement les soupçons. On peut manquer à la charité dans l'acte même où l'on prétend rappeler les autres au respect de cette vertu. L'Évangile, qui ne prêche pas la révolution, stigmatise le pharisaïsme, vice de ceux qui évitent les risques pour se vanter de ne jamais errer.*

## LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE ROUGE

*Voici un extrait d'une étude sur la Chine publiée par l'Agence internationale Fides (bulletin du 10 avril dernier).*

... Mao n'a pas échoué sur toute la ligne. Deux choses me frappent sur lesquelles il serait bon de réfléchir.

*La stabilité du régime* n'est pas douteuse. Mao a établi par la force et maintient par la force un gouvernement qui prétend être une démocratie et qui, malgré les pronostics de quelques rêveurs, a toutes chances d'avoir longue vie. Il serait imprudent de tabler sur les divisions internes du Parti pour prophétiser un changement profond et rapide. Si, comme il est fort probable, des rivalités existent, elles ne sont pas plus graves, moins graves peut-être, que celles qui sévissent actuellement au sein du Kouo-min-tang et qui ont dressé l'Assemblée nationale de Formose contre K. G. Wu et Li Tsong-jen. Même s'il existe à Pékin quelques Béria, les assises de la dictature populaire n'en seront pas ébranlées. L'hypothèse d'un soulèvement interne de ce peuple écrasé, même à l'aide de guérillas fantômes, celle d'un débarquement des troupes formosanes sur le continent, périodiquement annoncé par le gouvernement de Tai Pei, tout cela nous semble du domaine des songes creux. Les Chinois du continent n'ont pas d'illusion à ce point de vue. Chose horrible et qui montre bien la profondeur de leur désespoir, ils ne voient l'espérance d'une libération que dans un bouleversement mondial qu'ils appellent de leurs vœux. Ils ont trop souffert, ils souffrent trop, et la monstruosité d'une pareille hypothèse ne leur apparaît point.

Par ailleurs, il faut reconnaître que Mao a réussi à donner à la Chine une *place internationale*. La guerre de Corée, celle d'Indochine, l'invasion du Tibet et en général la politique d'expansion pratiquée par Pékin et soutenue par Moscou ont mis la Chine en place importante sur l'échiquier mondial. Un premier ministre, et non des moindres, conscient sans doute de cette stabilité et de cette importance mondiale, faisait il y a quelque semaines, à Séoul, une déclaration aux correspondants de presse: « Le réalisme politique, disait-il en substance, devra nous amener à comprendre qu'en Chine le gouvernement populaire est ce que le peuple désire. » Ce haut fonctionnaire était mal informé. Une Chine forte et jouissant d'un grand prestige n'est certes pas pour déplaire au peuple chinois; mais ce qu'il désire avant tout, c'est de pouvoir vivre, travailler, respirer, penser et prier librement... Aussi n'est-ce pas sans douleur que les Chinois du continent voient leur pays, au nom d'un certain réalisme politique, s'acheminer lentement vers l'assemblée mondiale de l'O. N. U. et le concert des nations. Le réalisme politique, l'histoire nous l'enseigne, ignore les scrupules et fait fi du sentiment; mais ne devrait-il pas obéir à une certaine logique? Barrer la route aux démocraties populaires en Europe et en Asie, et les admettre néanmoins aux délibérations de nos assemblées, qui sont une tribune merveilleuse pour leur propagande, cela nous semble assez contradictoire. La fin de la guerre d'Indochine et le commerce anglais sont-ils des prix suffisants pour la victoire incontestable que serait le remplacement de M. Tsiang Ting-fou par M. Tchou En-lai au palais de l'O. N. U.? Au surplus, la question dépasse la politique et se situe sur le plan moral: la Chine communiste, chez qui toutes les libertés essentielles ont été supprimées et qui est devenue une vaste prison, un immense camp de rééducation marxiste, le pays des tortures raffinées, peut-elle honnêtement signer la charte des Droits de l'homme?...

Puissent les hommes d'État ... prêter une oreille ... « réaliste » à l'immense plainte ... du grand continent jaune!

## Au fil du mois

**Le chômage** On connaît les opinions contradictoires émises sur le chômage. Tellement contradictoires qu'il devient difficile de se former une idée précise de l'ampleur du phénomène. Cette difficulté ne doit pas faire oublier que le chômage, quel que soit le nombre de travailleurs et de familles qui en souffrent, pose un réel problème social. On souscrit sans peine à l'affirmation d'un éditorial publié, en mars dernier, par *Bien-être social canadien*, publication du Conseil canadien du bien-être social: « Peu important la nature des statistiques sur le chômage et les controverses qui peuvent naître sur leur exactitude; peu important les causes de ce malaise, attribuable en partie à l'emploi saisonnier et en partie à des secteurs industriels déprimés. Ce qui importe, c'est le bien-être social du dernier et du plus petit (des) sans-travail. Lui ne doit pas manquer des nécessités de la vie. » Or, tel n'est pas ordinairement le cas. L'enquête menée par le comité du chômage, formé par le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (C. T. C. C.), a révélé des faits qui en disent long sur ce que peut représenter de souffrances un arrêt de travail le moins prolongé.

*Bien-être social canadien* propose des suggestions: a) extension de la loi d'assurance-chômage; seulement 4,400,000 salariés, sur un total d'environ 5,400,000, ont actuellement droit aux prestations; b) prolongation de la période d'octroi des prestations; c) augmentation de ces dernières; d) expansion des cadres des services d'assistance, municipaux et provinciaux. Cette dernière suggestion nous paraît particulièrement importante. S'il est impossible de faire disparaître totalement le chômage, il est possible de compléter les plans de sécurité sociale par des mesures officielles d'assistance qui, s'ajoutant à la charité privée, adoucissent de façon beaucoup plus efficace qu'aujourd'hui les conséquences de l'arrêt de travail. Il y a sans doute des gens qui abusent de l'assurance-chômage, tout comme il y a des fiefés paresseux, toujours prêts à exploiter l'aide privée et les services sociaux. Prenons garde toutefois de généraliser. Ce serait être injuste pour la majorité de ceux qui souffrent pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

On relira avec profit les « Réflexions sur le chômage » que M. André Roy proposait aux lecteurs de *Relations*, en avril 1950. Les suggestions de la fin de son article restent actuelles.

A. P.

**Le poste CBAF** Un peu plus de deux mois se sont écoulés depuis l'inauguration du poste CBAF de Moncton. La joie fut grande en Acadie. Elle l'est encore et le restera. La raison en est très simple. Autant et peut-être plus que le journal, au tirage souvent trop limité, la radio aide les minorités françaises des provinces anglo-canadiennes à rester fidèles à leur langue et à leur culture. S. Exc. Mgr Robichaud, archevêque de Moncton, a pu dire dans son allocution de circonstance: « ... une autre minorité française de notre pays bilingue possède le moyen, indispensable aujourd'hui, de garder son identité et de développer sa culture ». Mgr Robichaud, ému, a dit sa joie et sa reconnaissance. Reconnaissance à Dieu et à Notre Dame de l'Assomption, reconnaissance aussi pour toutes les interventions humaines qui ont rendu possible l'érection du seul poste français appartenant à Radio-Canada en dehors de la province de Québec: « l'opportune intervention personnelle » de M. Saint-Laurent, celle de la Commission Massey qui recommanda dans son rapport (p. 346) l'établissement d'un poste de radio-

diffusion en langue française pour les Maritimes, celle des gouverneurs de Radio-Canada, plus spécialement de MM. Dunton, Pouliot et Morin.

Les postes de l'Ouest ont été moins heureux que celui de Moncton. C'est l'initiative privée, fécondée par des dévouements qui mériteraient d'être racontés au long, et puissamment aidée par des souscriptions venues de l'Ouest et de l'Est, qui a donné la vie aux postes français du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Si l'initiative privée s'avérait incapable d'assurer la permanence de l'un ou l'autre de ces postes, nous savons que Radio-Canada, qui a si bien fait les choses pour Moncton, trouvera le moyen de reconforter concrètement les Canadiens français de l'Ouest qui, comme leurs frères des Maritimes, aiment que la radio apporte au foyer la douceur du verbe français.

Nous nous réjouissons avec tous les Acadiens qu'atteint le poste CBAF. Et nous espérons qu'il sera financièrement possible d'établir avant longtemps des relais pour desservir les groupes éloignés. Ce serait une belle joie à leur offrir pour les célébrations de 1955.

A. P.

**Les États-Unis d'Europe** Pour sonder l'opinion belge sur la question de la fédération européenne, le Conseil belge du mouvement européen a organisé, il y a quelque temps, une élection-referendum à Roulers et à Verviers, deux communes d'importance égale, l'une wallonne et l'autre flamande. Pouvaient y prendre part les électeurs réguliers. Les urnes étaient scellées, et les bureaux de votation, présidés par des personnes impartiales. Le dépouillement du scrutin fut surveillé et contrôlé. Des orateurs éminents de différents partis politiques prirent part à la campagne préparatoire.

A Verviers, 63.6% des électeurs se présentèrent. De ceux-ci, 74.2% votèrent oui; 21.8%, non; 4% des votes furent nuls. A Roulers, 67.6% des électeurs se présentèrent. De ceux-ci, 83.4% votèrent oui; 9.6% votèrent non; 6.9% des votes furent nuls.

Ces sondages semblent montrer que la population belge, loin d'être réfractaire à l'idée européenne, lui est favorable.

Un sondage semblable avait été organisé plus tôt en Hollande et en Allemagne. En Hollande, à Bolsward, 96.5% votèrent oui; à Delft, 93.6%; tandis qu'en Allemagne, à Munich, à Castrop-Rauxel et à Breisack, 80% des électeurs se déclarèrent en faveur de « la création de l'Europe, par le moyen d'un parlement et d'un gouvernement européen ».

Dans son dernier radiomessage de Noël, le Saint Père lui-même exhortait les hommes politiques chrétiens à passer à l'action: « Tout cela peut se faire, il est même urgent que cela se fasse en Europe, en réalisant l'union continentale entre ses peuples, différents certes, mais liés l'un à l'autre géographiquement et historiquement. Cette union trouve un encouragement sérieux dans l'échec manifeste de la politique contraire et dans le fait que les peuples eux-mêmes, dans les milieux les plus humbles, en attendent la réalisation et l'estiment nécessaire et pratiquement possible. Le temps semble donc mûr pour passer de l'idée à la réalité. »

Les États-Unis d'Europe ne signifient pas le renoncement à la patrie, mais l'intégration des patries dans une patrie supérieure. Il faut sans doute procéder avec prudence, « avancer à pas calculés », comme disait le Saint Père qui ajoutait: « La fin est claire, les besoins des peuples sont sous les yeux de tous. » La fédération européenne est un risque raisonnable et nécessaire.

L. D'A.

RELATIONS

**Pêcheurs-Unis** Le congrès annuel tenu à Gaspé, les 7 et 8 avril, a révélé une coopérative en bonne santé. Au 28 février 1954, l'avoir net se chiffre déjà à \$435,243.23. La prise totale de poisson a été de 15,421,298 livres: 1,503,761 livres de moins qu'en 1952-1953, diminution marquée surtout sur la Côte Nord et au détroit de Belle-Isle (1,253,577 livres). Les ventes des bureaux de Montréal, de Québec et de Matane indiquent une forte vogue des filets frais de morue. La morue séchée *Gaspé Cure* a repris le marché d'Italie, perdu aux mauvais jours de la guerre d'Éthiopie. La marque *Corvette* fait si bien son chemin que la demande excède la production. Les ventes de poisson atteignent \$1,516,261.64. Finis les jours de la morue payée un sou la livre, un sou en marchandises, au prix des compagnies... On était toujours en dette. Les syndicats champions pour les prises de morue sont ceux de la Rivière-au-Renard avec 2,482,129 livres, de Cloridorme avec 1,470,079 livres, et de Newport avec 1,274,395 livres, 55,188 livres de moins qu'en 1952-1953. Comme dit un animateur, très homme d'affaires: « Le poisson est là. On pourrait en prendre trois fois plus, à la moderne. »

Il faudra revenir au long sur cette industrie capitale de la pêche, et sur la vie montante de la Gaspésie. Grâce aux mines du centre, aux recherches de l'huile — qui est bien là — et à une voirie décidée, la célèbre presque-île va prendre corps, tout un corps; elle sera mieux qu'une dentelle, que « des côtes sans épine dorsale ».

Al. D.

**Centre russe de Fordham** Le centre russe de l'Université de Fordham a commencé l'édition d'ouvrages russes. Le premier livre, peut-être le plus important de tous, est une *Retraite* de huit jours, rédigée par le P. Nicolas Bock, ancien diplomate tsariste devenu catholique, prêtre et jésuite. C'est la première fois qu'un commentaire des *Exercices spirituels* paraît dans cette langue, et il rendra service. Ce livre offre vingt-huit méditations et huit conférences. Il peut donc servir pour la lecture spirituelle et pour la méditation. C'est juste s'il y a deux passages qui feront froncer le sourcil aux orthodoxes, là où l'auteur affirme sa foi dans la papauté, et où il est question de l'Année sainte. Ce beau livre de 203 pages a été imprimé à Buenos-Aires. Le centre a édité aussi le *Dictionnaire théologique* du P. Tyszkiewicz, qu'il ne faut pas confondre avec l'édition monumentale de Letouzey et Ané. C'est plutôt un glossaire où l'auteur donne l'équivalent russe des termes théologiques latins. Comme le livre a 129 pages, et qu'il y a en moyenne de quinze à vingt termes par page, on peut déjà conclure de ce seul fait que le livre a été rédigé avec soin. Un troisième ouvrage, *Trésor du Cœur*, de Mihail Boikov, présente une série de ces histoires vécues que les Russes ont toujours excellé à conter. Toutes ont un contenu religieux. Elles ont été rédigées tout le long du chemin: à Stavropol (1939), à Piatigorsk dans le Caucase (1940). La troisième (Varsovie, 1943) raconte la conversion de l'athée Mania. Puis, les histoires sont datées de Berlin, Rome, Rio-de-Janeiro, Buenos-Aires. Curieux témoignage littéraire de la dispersion russe.

J.-H. L.

DOCUMENTAIRE

## POSITIONS DU FRANÇAIS AUX MARITIMES

Richard ARÈS, S. J.

LES QUATRE provinces maritimes canadiennes comp- taient, en 1951, un peu plus d'un million et demi d'habitants, dont environ 300,000 étaient d'origine française. J'ai fait remarquer ailleurs (*l'Action nationale*, févr. 1953) que l'annexion de Terre-Neuve et de ses 337,780 Britanniques avait eu pour résultat, en cette région, de diminuer la proportion française et d'augmenter la majorité britannique. En 1941, en effet, la première était de 20%, la seconde, de 71%; en 1951, ces moyennes sont respectivement de 18 et de 72%.

I. — TERRE-NEUVE

Terre-Neuve a cette distinction d'être à la fois la province la plus britannique (93%) et la moins française (2.7%) de toutes les provinces canadiennes. Sur ses 361,416 habitants, en effet, 337,780 sont d'origine britannique, et 9,841 seulement d'origine française. Reste à préciser quelle est la situation des langues française et anglaise et comme langues officielles et comme langues maternelles.

Tableau 17

POSITION DES LANGUES OFFICIELLES

Langues parlées	
Anglais seulement.....	356,377 98.6 %
Français seulement.....	153 0.04
Anglais et français.....	3,990 1.1
Ni anglais ni français.....	896 0.2

L'anglais, on le voit, domine en maître incontesté: presque toute la population ignore une autre langue. De plus,

si l'on ajoute à ce pourcentage celui des bilingues, l'on aura 99.7% d'anglophones chez les Terre-Neuviens. Il y a donc unanimité linguistique. Les quelque 153 personnes à ne savoir que le français sont tout probablement des enfants en bas âge à qui les recenseurs ont attribué la langue de leurs parents.

Le français, par contre, n'est connu que par un peu plus de 1% de la population, ce qui constitue la moyenne la plus faible de toutes les provinces. Entre la population d'origine française, soit 9,841, et la population sachant le français, soit 4,143 (chiffre obtenu en additionnant le nombre des bilingues, 3,990, avec celui des personnes parlant le français seulement, 153), la différence est de 5,698, ce qui donne une proportion de 57.9% seulement.

Tableau 18

ORIGINE DES BILINGUES

Toutes origines.....	3,990	100 %
Française.....	2,448	61.3
Britannique.....	1,412	35.3
Autres origines.....	130	3.3

Les bilingues sont donc pour les trois cinquièmes d'origine française, ce qui est, on le verra par la suite, une moyenne plutôt basse pour le groupe français. La moyenne britannique, bien que n'étant que de 35.3%, est une moyenne particulièrement élevée, et ne sera en fait dépassée qu'en Colombie, province où les Britanniques fournissent 37.3% des bilingues.

Tableau 19

POSITION DES LANGUES MATERNELLES		
	Britannique (anglaise)	Française
Origine raciale . . . . .	337,780	9,841
Langue maternelle . . . . .	357,328	2,321
<i>Surplus : 19,548 (5.7%) Déficit : 7,520 (76.4%)</i>		

La situation du français est donc très précaire: alors que l'anglais fait des gains considérables (le nombre de ceux qui déclarent l'anglais comme leur langue maternelle dépasse d'environ 20,000 celui des individus d'origine britannique, ce qui donne une proportion de 105.7%), le français, lui, accuse des pertes qui se chiffrent, du point de vue de la langue maternelle, à 7,520, c'est-à-dire qu'il y a un déficit de 76.4%, et que la proportion entre la population d'origine française et la population de langue maternelle française n'est plus que de 23.6%.

Y a-t-il reculé ou progressé? Nous n'avons que les statistiques de 1951, ce qui nous interdit toute comparaison. Pour le moment, voici ce que l'on pourrait appeler le bilan linguistique des Canadiens d'origine française à Terre-Neuve.

Tableau 20

BILAN LINGUISTIQUE DES TERRE-NEUVIENS D'ORIGINE FRANÇAISE EN 1951		
D'origine française . . . . .	9,841	100 %
Sachant l'anglais . . . . .	9,697	98.5
De langue maternelle anglaise . . . . .	7,685	78.1
Ne sachant que l'anglais . . . . .	7,249	73.6
Sachant le français . . . . .	2,591	26.3
Bilingues . . . . .	2,448	24.8
De langue maternelle française . . . . .	2,146	21.8
Ne sachant que le français . . . . .	143	1.4

Toute la tragédie du français à Terre-Neuve se révèle dans ces quelques chiffres. Sur 100 Terre-Neuviens d'origine française, il y en a 98.5 qui savent l'anglais, mais seulement 26.3 qui savent le français, et 78.1 de langue maternelle anglaise, mais seulement 21.8 de langue maternelle française, et enfin 73.6 qui ne savent que l'anglais.

## II. — L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Dans l'île, en 1951, l'élément d'origine française déclarait des effectifs de 15,477 constituant 15.73% de la population totale, alors que le groupe britannique, avec son chiffre de 80,669, formait 81.9% de cette même population. La population totale s'élevait à 98,429.

Tableau 21

POSITION DES LANGUES OFFICIELLES		
Langues parlées		
Anglais seulement . . . . .	88,743	90.2%
Français seulement . . . . .	914	0.9
Anglais et français . . . . .	8,745	8.9
Ni anglais ni français . . . . .	27	—

Encore ici, on constate qu'est très élevée la proportion de la population qui ne connaît que l'anglais: plus de 90%; et si l'on y ajoute celle des bilingues, on atteint 99.1%, ce qui indique que l'anglais est connu et parlé par presque tout le monde dans l'île, alors que le français ne l'est que de 9.8% des habitants. Il y a donc un écart très net entre la proportion d'origine française et la proportion de ceux qui connaissent le français: 15.73 contre 9.8 ou, en chiffres absolus: 15,477 contre 9,659. La population de langue française officielle ne compte donc que 62.4% de la population d'origine française (à Terre-Neuve, la proportion était de 42.1%).

Tableau 22

ORIGINE DES BILINGUES		
Toutes origines . . . . .	8,745	100 %
Française . . . . .	7,906	90.4
Britannique . . . . .	752	8.6
Autres origines . . . . .	87	1.0

L'immense majorité des bilingues provient donc du groupe français, lequel pourtant ne forme que 15% de la population. Très peu de Britanniques, par contre, sont bilingues.

Tableau 23

POSITION DES LANGUES MATERNELLES		
	Britannique (anglaise)	Française
Origine raciale . . . . .	80,669	15,447
Langue maternelle . . . . .	89,241	8,477
<i>Surplus : 8,572 (10.6%) Déficit : 7,000 (45.3%)</i>		

Même constatation qu'à Terre-Neuve: le groupe britannique augmente ses effectifs en faisant apprendre sa langue aux autres, alors que le groupe français voit diminuer les siens. Ici, il y a un déficit de 7,000, ce qui fait 45.3% du total de la population d'origine française.

Faut-il s'alarmer de cette situation? Avant de répondre à cette question, élargissons notre information en recourant aux statistiques des recensements antérieurs.

Tableau 24

RAPPORT ENTRE L'ORIGINE ET LA LANGUE CHEZ LE GROUPE FRANÇAIS			
Année	Origine franç.	Langue franç.	Pourcentage
1931 . . . . .	12,962	10,137	78.2%
1941 . . . . .	14,799	10,678	71.3
1951 . . . . .	15,477	8,477	54.7

Ainsi le rapport entre les deux populations s'abaisse à tous les dix ans; en 1951, il subit une chute verticale, au point qu'il y a seulement un peu plus de la moitié de la population d'origine française à déclarer le français comme sa langue maternelle. Reprenons sous une autre forme ces mêmes chiffres.

Tableau 25

DIFFÉRENCE ENTRE LA POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE ET LA POPULATION DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE		
Année	Nombre	Pourcentage
1931 . . . . .	2,825	21.8%
1941 . . . . .	4,121	28.7
1951 . . . . .	7,000	45.3

L'écart entre les deux populations grandit toujours, ce qui n'est guère rassurant pour l'avenir du français dans l'île. On dira peut-être que la population d'origine française augmente. C'est vrai, mais l'important n'est-il pas plutôt que s'accroisse la population de langue maternelle française? Or les statistiques nous révèlent une chute à cet égard.

Tableau 26

AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA POPULATION FRANÇAISE		
	Selon l'origine	Selon la langue
De 1931 à 1941 . . . . .	1,837	541
De 1941 à 1951 . . . . .	678	-2,201

Le fait grave, c'est la débâcle que révèle la dernière décennie. Alors que la population d'origine française augmente ses effectifs de 678, celle de langue française, non seulement ne croît pas, mais subit une perte de 2,201, diminution coûteuse et qui met en péril les positions françaises dans l'île.

Tableau 27

## SITUATION DU GROUPE FRANÇAIS DANS L'ÎLE

Année	D'origine franç.	De langue franç.	D'origine et de langue franç.
1931.....	14.72%	11.51%	11.37%
1941.....	15.57	11.23	11.04
1951.....	15.73	8.61	8.42

On voit quelle est la vraie situation de l'élément français dans l'île. Sans doute, du point de vue de l'origine, il forme 15.73% de la population totale; mais du point de vue de la langue, il ne compte que pour un peu plus de 8% de l'ensemble. Comment expliquer un tel recul?

Peut-être comprendrons-nous un peu mieux la situation en voyant quelle langue maternelle les Canadiens d'origine française ont adoptée depuis vingt ans.

Tableau 28

## LANGUE MATERNELLE DES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE

Année	Total	Le français	L'anglais
1931.....	12,962	10,018 (77.3%)	2,940 (22.6%)
1941.....	14,799	10,493 (70.9)	4,303 (29.1)
1951.....	15,477	8,297 (53.6)	7,178 (46.3)

Ce tableau nous indique les ravages causés par l'anglicisation dans le groupe français, surtout durant les dix dernières années. Non seulement le français n'a pas maintenu ses effectifs, mais ceux-ci ont diminué de 2,196, alors que ceux de l'anglais ont augmenté de 2,875 aux dépens du groupe français, de telle sorte que celui-ci est maintenant pour moitié de langue maternelle anglaise.

Enfin, dernière précision non moins troublante: voici, pour 1941 et 1951, le nombre et le pourcentage de Canadiens d'origine française qui ne parlent plus que l'anglais.

Tableau 29

## CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE NE PARLANT QUE L'ANGLAIS

1941.....	4,247	sur	14,799	soit	28.7%
1951.....	6,679	sur	15,477	soit	43.1%
<i>Augmentation:</i>			2,432		678
					14.4%

On notera la disproportion dans l'augmentation des deux chiffres: alors que les Canadiens d'origine française n'augmentent que de 678, les Canadiens de même origine qui ne savent que l'anglais ont augmenté de 2,432 (près de quatre fois plus).

Récapitulons l'état des positions françaises en cette province dans le bilan suivant.

Tableau 30

## BILAN LINGUISTIQUE DES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE EN 1951

D'origine française.....	15,477	100 %
Sachant l'anglais.....	14,585	94.3
Sachant le français.....	8,798	56.8
De langue maternelle française... 8,297	53.6	
Bilingues.....	7,906	51.1
De langue maternelle anglaise... 7,178	46.3	
Ne sachant que l'anglais.....	6,679	43.1
Ne sachant que le français.....	892	5.7

Ce bilan est pour le moins inquiétant. Il est vrai que le groupe français a tout de même quelques conquêtes à son crédit, puisqu'il y a en tout dans l'île 9,659 individus qui savent le français, et 8,477 qui sont de langue maternelle française; mais ces chiffres ne représentent qu'une fraction — respectivement 62.4 et 54.7% — du nombre total des habitants d'origine française. La situation du français se révèle donc alarmante.

MAI 1954

## III. — LA NOUVELLE-ÉCOSSE

En 1951, il y avait en Nouvelle-Écosse 75,760 habitants d'origine française, constituant 11.48% de la population totale. De son côté, composé de 482,571 membres, le groupe britannique formait 75% de cette même population. La population totale était de 642,584.

Tableau 31

## POSITION DES LANGUES OFFICIELLES

Langues parlées		
Anglais seulement.....	595,257	92.6%
Français seulement.....	7,462	1.2
Anglais et français.....	39,524	6.1
Ni anglais ni français.....	341	—

L'immense majorité de la population (98.7%) connaît donc l'anglais et s'en sert comme langue de communication, alors que le français n'est employé que par 7.3% des habitants. Entre la population d'origine française et la population qui sait le français, le rapport s'établit à 63.7% (à 62.4% dans l'île-du-Prince-Édouard, et à 42.1% à Terre-Neuve). Le recensement signale au passage que, sur les 595,257 habitants qui ne savent que l'anglais, il y en a 33,824 d'origine française, ce qui donne déjà à réfléchir.

Tableau 32

## ORIGINE DES BILINGUES

Toutes origines.....	39,524	100 %
Française.....	32,690	82.7
Britannique.....	5,584	14.1
Autres origines.....	1,250	3.2

Rien de neuf: le groupe français fournit à lui seul plus des quatre cinquièmes des bilingues, alors que le groupe britannique est fort loin de sa moyenne ethnique de 75%.

Tableau 33

## POSITION DES LANGUES MATERNELLES

	Britannique (anglaise)	Française
Origine raciale.....	482,671	73,760
Langue maternelle.....	588,610	38,945
<i>Surplus:</i>	105,939 (21.9%)	<i>Déficit:</i> 34,815 (47.2%)

Le groupe britannique s'est donc enrichi de plus de 100,000 individus provenant des autres groupes, alors que l'élément français a perdu près de la moitié de ses effectifs, soit 34,815 individus. La vitalité de l'anglais se mesure par un surplus de 21.9%, tandis que les difficultés rencontrées par le français se traduisent par un déficit de 47.2%. Pour voir s'il y a progrès ou recul, recourons aux derniers recensements.

Tableau 34

## RAPPORT ENTRE L'ORIGINE ET LA LANGUE CHEZ LE GROUPE FRANÇAIS

Année	Origine franç.	Langue franç.	Pourcentage
1931.....	56,629	39,018	68.9%
1941.....	66,260	41,350	62.2
1951.....	73,760	38,945	52.8

Comme dans l'île-du-Prince-Édouard, le rapport entre les deux populations diminue toujours et approche de la moitié. On notera les pertes de la dernière décennie: la population de langue française a diminué au lieu d'augmenter.

Tableau 35

## DIFFÉRENCE ENTRE LA POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE ET LA POPULATION DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE

Année	Nombre	Pourcentage
1931.....	17,611	31.1%
1941.....	24,910	37.8
1951.....	34,815	47.2

En vingt ans, la différence entre les deux populations a doublé.

Tableau 36

AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA POPULATION FRANÇAISE		
	Selon l'origine	Selon la langue
De 1931 à 1941.....	10,331	1,668
De 1941 à 1951.....	7,500	-2,405

La population de langue française, loin d'augmenter, a diminué de plus de 2,400 individus, alors que la population d'origine française augmentait de 7,500. A ce rythme, le groupe français ne sera bientôt plus qu'une bien petite minorité dans la province.

Tableau 37

SITUATION DU GROUPE FRANÇAIS DANS LA PROVINCE			
Année	D'origine franç.	De langue franç.	D'origine et de langue franç.
1931.....	11.04%	7.61%	7.48%
1941.....	11.46	7.15	6.91
1951.....	11.48	6.08	5.80

La situation n'est guère brillante: il importe peu à la survie du groupe que la population d'origine française ait augmenté et forme aujourd'hui 11.48% de la communauté provinciale, si, par contre, celle de langue maternelle française diminue constamment et n'en forme plus que 6%. Un autre tableau va nous montrer pourquoi cette situation va empirant.

Tableau 38

LANGUE MATERNELLE DES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE			
Année	Total	Le français	L'anglais
1931.....	56,629	38,373 (67.7%)	18,151 (32.0%)
1941.....	66,260	39,950 (60.3)	26,266 (39.2)
1951.....	73,760	37,361 (50.7)	36,279 (49.2)

Ce tableau révèle des pertes effarantes pour le groupe français: de 1941 à 1951, plus de 10,000 individus de ce groupe se sont anglicisés, et aujourd'hui la moitié de la population d'origine française a adopté l'anglais comme sa langue maternelle. On ne soulignera jamais trop les gains rapides et massifs de l'anglais au sein du groupe français: en vingt ans, de 1931 à 1951, il a augmenté ses effectifs de plus de 18,000, alors que le français a vu baisser les siens de plus de 1,000, et cela encore une fois chez les seuls Franco-Canadiens.

Et enfin, ce qui n'est pas pour nous rassurer, voici le nombre et le pourcentage des Canadiens d'origine française qui ne savent plus que l'anglais.

Tableau 39

CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE NE PARLANT QUE L'ANGLAIS			
1941.....	25,024	sur 66,260	soit 37.7%
1951.....	33,824	sur 73,760	soit 45.8%
<i>Augmentation:</i>	8,800	7,500	8.5%

En dix ans, il y a une augmentation de 8,800 dans le nombre de Canadiens d'origine française à ne parler plus que l'anglais, augmentation qui dépasse celle du groupe d'origine française dans le même temps. Comment ne pourrait-on pas s'inquiéter?

Terminons par un bilan établissant la situation du français en Nouvelle-Écosse.

Tableau 40

BILAN LINGUISTIQUE DES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE EN 1951	
D'origine française.....	73,760 100 %
Sachant l'anglais.....	66,514 91.5
Sachant le français.....	39,936 54.1
De langue maternelle française.....	37,361 50.7
De langue maternelle anglaise.....	36,279 49.2
Ne sachant que l'anglais.....	33,824 45.8
Bilingues.....	32,690 44.3
Ne sachant que le français.....	7,246 9.8

Bilan tragique: près de la moitié (45.8%) de la population d'origine française ne sait plus que l'anglais, et un plus grand nombre encore (49.2%) déclare l'anglais comme sa langue maternelle. A ce rythme-là, que restera-t-il du français dans vingt ou trente ans?

#### IV. — LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Heureusement, la situation est meilleure au Nouveau-Brunswick. Dans cette province, en 1951, l'élément franco-acadien était au nombre de 197,631 et formait 38.3% de la population totale. Quant au groupe britannique, il comptait 294,694 individus, donnant un pourcentage de 57.1. Le chiffre total de la population était de 515,697.

Tableau 41

POSITION DES LANGUES OFFICIELLES	
Langues parlées	
Anglais seulement.....	318,560 61.8%
Français seulement.....	100,712 19.5
Anglais et français.....	96,095 18.6
Ni anglais ni français.....	330 —

Une chose frappe immédiatement dans ce tableau: le grand nombre d'individus qui ne savent que le français, 100,172, soit près de 20% de la population provinciale. L'anglais est la seule langue parlée par 61.8% des habitants, et il est connu, en comptant les bilingues, par 81.3% de ceux-ci. De même, l'on peut dire que 196,807 personnes savent le français, ce qui est à peu près le chiffre des personnes d'origine française dans la province, soit 197,631. Le rapprochement entre ces deux nombres est un fait nouveau, car partout ailleurs jusqu'ici une grande différence se manifestait entre eux.

Tableau 42

ORIGINE DES BILINGUES	
Toutes origines.....	96,095 100 %
Française.....	84,961 88.5
Britannique.....	9,857 10.2
Autres origines.....	1,277 1.3

La proportion des bilingues dans la province, soit 18.6%, est ici plus élevée que dans les autres provinces maritimes (6.1 en Nouvelle-Écosse, 8.9 dans l'Île, et 1.1 à Terre-Neuve); mais l'apport des différents groupes ne change guère: le groupe français fournit toujours à lui seul plus des quatre cinquièmes des bilingues.

Tableau 43

POSITION DES LANGUES MATERNELLES		
	Britannique (anglaise)	Française
Origine raciale.....	294,694	197,631
Langue maternelle.....	325,412	185,110
<i>Surplus:</i>	30,718 (10.4%)	<i>Déficit:</i> 12,521 (6.4%)

Le groupe britannique enregistre ici, en somme, un gain plutôt faible, si on le compare à ses conquêtes dans les autres provinces: 30,000 individus d'autres origines que britannique ont adopté l'anglais, alors qu'en Nouvelle-Écosse ce chiffre se monte à plus de 100,000. Le groupe français, lui, doit avouer une certaine perte, la différence entre l'origine et la langue étant de 12,521; mais c'est là un nombre relativement peu élevé, et le déficit n'est que de 6.4%. S'il y a au Nouveau-Brunswick 197,613 habitants d'origine française, et 196,807 qui peuvent parler le français, il y en a aussi 185,110 à déclarer le français comme leur langue maternelle, ce qui donne tout de même une solide proportion de 93.6%.

Tableau 44

RAPPORT ENTRE L'ORIGINE ET LA LANGUE CHEZ LE GROUPE FRANÇAIS

Année	Origine franç.	Langue franç.	Pourcentage
1931.....	136,999	133,385	97.4%
1941.....	163,934	157,862	96.4
1951.....	197,631	185,110	93.6

Le pourcentage est bon. Mais pour saisir l'évolution de la population française, reprenons ces statistiques sous une autre forme.

Tableau 45

DIFFÉRENCE ENTRE LA POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE ET LA POPULATION DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE

Année	Nombre	Pourcentage
1931.....	3,614	2.6%
1941.....	6,072	3.6
1951.....	12,521	6.4

La tendance s'applique même au Nouveau-Brunswick: la population de langue maternelle française décroît par rapport à la population d'origine française.

Tableau 46

AUGMENTATION DE LA POPULATION FRANÇAISE

	Selon l'origine	Selon la langue
De 1931 à 1941.....	26,935	23,477
De 1941 à 1951.....	33,697	27,248

Si la population de langue maternelle française n'augmente pas au même rythme que la population d'origine française, du moins ici elle augmente, fait qu'on n'avait pas rencontré dans les trois autres provinces maritimes.

Tableau 47

SITUATION DU GROUPE FRANÇAIS DANS LA PROVINCE

Année	D'origine franç.	De langue franç.	D'origine et de langue franç.
1931.....	33.36%	32.67%	31.86%
1941.....	35.84	34.51	33.47
1951.....	38.32	35.89	34.82

Qu'on l'envisage sous n'importe lequel de ces trois aspects, le groupe français maintient ses positions par rapport à l'ensemble de la population provinciale, et même il les renforce. C'est le seul endroit des Maritimes où se manifeste ce triple progrès, où les gains du français l'emportent sur ses pertes.

Tableau 48

LANGUE MATERNELLE DES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE

Année	Total	Le français	L'anglais
1931...	136,999	130,076 (94.9%)	6,900 (5.06%)
1941...	163,934	153,115 (93.3)	10,785 (6.57)
1951...	197,631	179,600 (90.89)	17,979 (9.09)

Tout en opérant des ravages, l'anglais n'a tout de même entamé qu'une mince partie du bloc acadien, la minorité la plus fidèle qui soit à la langue française. Comme dans les autres provinces maritimes cependant, la dernière décennie a été dure pour le français. L'une des preuves en est que le nombre des Canadiens d'origine française de langue maternelle anglaise est passé de 10,785 à 17,979. Et en voici une autre preuve.

Tableau 49

CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE NE PARLANT PLUS QUE L'ANGLAIS

1941.....	8,983	sur	163,934	soit	5.4%
1951.....	14,102	sur	197,631	soit	7.1%
<i>Augmentation :</i>			5,119		33,697
					1.7%

Sans doute, l'augmentation est moins considérable que dans les autres provinces, mais elle n'en est pas moins un fait dont il faut tenir compte pour l'avenir.

Voici enfin le bilan de la situation du français dans la province.

Tableau 50

BILAN LINGUISTIQUE DES CANADIENS D'ORIGINE FRANÇAISE EN 1951

D'origine française.....	197,631	100 %
Sachant le français.....	183,527	92.8
De langue maternelle française.....	179,600	90.9
Sachant l'anglais.....	99,063	50.2
Ne sachant que le français.....	98,566	49.9
Bilingues.....	84,961	42.9
De langue maternelle anglaise.....	17,979	9.1
Ne sachant que l'anglais.....	14,102	7.1

En somme, la situation est bonne, d'autant plus que le groupe français fait des conquêtes chez les autres groupes, car, ne l'oublions pas, il y a, au Nouveau-Brunswick, 196,807 personnes qui savent le français et 185,110 qui le reconnaissent comme leur langue maternelle, ce qui, comparé au nombre de personnes d'origine française, donne tout de même respectivement 99.6 et 93.6%, les plus hautes moyennes conservées par un groupe minoritaire français au Canada.

Terminons par un tableau résumant la situation depuis 1941 et rapportant les pourcentages conservés par l'anglais et le français comme langues maternelles au sein des groupes provinciaux d'origine française.

Tableau 51

PART DE CHAQUE LANGUE AU SEIN DES GROUPES FRANÇAIS DES MARITIMES, EN 1941 ET EN 1951

Provinces	Le français		L'anglais	
	1941	1951	1941	1951
Nouveau-Brunswick	93.3%	90.9%	6.57%	9.1%
Ile-du-Pr.-Éd.....	70.9	53.6	29.1	46.3
Nouvelle-Écosse.....	60.3	50.7	39.6	49.2
Terre-Neuve.....	—	21.9	—	78.1

Il faut bien l'admettre: la régression du français est générale. De plus, la situation va se détériorant en passant du Nouveau-Brunswick à Terre-Neuve. Dans cette dernière province, la population d'origine française n'est plus une population de langue française, et dans l'Ile-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, elle ne l'est plus qu'à moitié. Si l'avenir du français semble plein de promesses au Nouveau-Brunswick, il n'en est malheureusement pas ainsi dans les trois autres provinces: là, plus que jamais, ont leur raison d'être et s'imposent les luttes pour la survivance.

# HORIZON INTERNATIONAL

## PALESTINE

**UN NOUVEL INCIDENT**, l'assassinat de onze Israéliens qui voyageaient en autobus au col du Scorpion, dans le Negev (17 mars 1954), vient de mettre aux prises Israël et ses voisins. Israël s'empresse d'accuser la Jordanie de cet attentat. La commission mixte des Nations Unies enquêta, mais refusa de se prononcer. Les avis étaient également partagés: deux voix arabes contre deux voix israéliennes. Le président de la commission, M. Elmo Hutchison, non convaincu par les arguments d'Israël, refusa d'émettre le vote décisif qui aurait tranché le débat. Les Israéliens crient à l'injustice et se livrent à des repréailles. A lire les journaux de nos pays, on a presque envie de partager leur avis, tant il est habilement insinué. Puis, on se ressaisit. Si les choses étaient aussi claires, la commission mixte devrait pouvoir arriver à une décision. En novembre dernier, le Conseil de Sécurité n'hésita pas à condamner Israël pour l'agression contre le village jordanien de Kibnya, durant laquelle 53 villageois de Jordanie furent tués. Et puis, les États-Unis ne se sont jamais distingués par un parti pris contre Israël.

Israël ne manque pas de rappeler, à chaque occasion, qu'il est seul aux Nations Unies contre toute une ligue de nations arabes. C'est vrai. L'adversaire principal d'Israël, la Jordanie, a été écarté des Nations Unies par un veto soviétique et doit compter sur les bons offices de la Syrie ou de l'Irak. C'est un désavantage. De plus, les Arabes sont loin d'avoir, aux États-Unis, au Canada et ailleurs, l'influence que les Juifs ont acquise et emploient en faveur d'Israël. Ils n'ont pas, dans nos journaux et nos parlements, des hommes qui puissent se mesurer avec l'élément juif. Du point de vue politique, on a l'impression que les deux forces sont à peu près équilibrées, avec un certain avantage du côté juif. On croit observer aussi une volonté israélienne d'imposer la totalité de son point de vue qui n'augure rien de bon pour l'avenir. Tâchons, pour voir clair, de sérier les problèmes.

1. *Conflits de frontières.* — Il faut s'attendre à ce que des querelles politiques surgissent entre Israël et ses voisins. Il y a eu trop de sang versé de part et d'autre pour qu'il en soit autrement. C'est pourquoi on n'a pas de difficulté à juger les assurances pacifiques des uns et des autres à leur juste valeur. On est à peu près d'accord, aux Nations Unies, pour penser que ce genre de conflits devrait être réglé par les intéressés eux-mêmes, au moyen de négociations engagées sous les auspices des Nations Unies. Chaque fois que le débat surgit, dans les commissions ou à l'Assemblée générale, tout le monde affirme sa propre volonté de paix, la méchanceté intransigeante et le manque de bonne foi de l'adversaire. Qu'on apprenne donc à vivre comme du monde! Les frontières ont été tracées; la plupart des questions en litige ont déjà reçu des commencements de solution. Il devrait y avoir moyen d'arriver à une entente, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de La Haye pour obtenir un arbitrage. Il faut pour cela une bonne volonté substantielle plutôt que des bonnes paroles.

2. *Les réfugiés palestiniens.* — L'existence des réfugiés palestiniens pose des problèmes plus difficiles à résoudre. La question a été portée plusieurs fois devant les Nations Unies. Quand les nations arabes attaquèrent Israël, après la constitution du nouvel État, il y eut un exode d'Arabes palestiniens dont les deux parties se renvoient une responsabilité qu'il serait plus équitable de partager. De toute façon, Israël s'empresse d'installer à la place des absents de nouveaux immigrants juifs. La première décision des Nations

Unies à ce sujet (19 novembre 1948) évalue le nombre des victimes à un demi-million. Ces chiffres, depuis lors, ont été presque doublés. Durant l'année 1952, quelque 880,000 réfugiés furent assistés par l'organisme créé à cet effet par les Nations Unies. On déposséda ainsi 80% de la population indigène de Palestine en faveur de la population nouvelle. L'Amérique a contribué le gros des sommes nécessaires pour empêcher les réfugiés de mourir. La charité privée, surtout celle qui fut organisée par le Souverain Pontife, a aidé beaucoup, et Mgr McMahon, secrétaire de la *Catholic Near East Relief Association*, a reçu, en témoignage de son dévouement, la dignité d'exarque de Nazareth. Ces 880,000 réfugiés ne constituent pas la totalité des D. P. palestiniens. Un nombre indéterminé de réfugiés ont tâché de s'organiser avec leurs propres ressources ou l'aide de parents.

Les nations arabes qui entourent Israël estiment qu'il est odieux de décharger sur elle la responsabilité de ces masses humaines qui ont été dépouillées de tout leur avoir. Elles estiment qu'Israël doit les réadmettre en Palestine et leur rendre ce dont elles ont été injustement dépouillées. *Res clamet domino.* On trouve particulièrement inhumain qu'Israël ait gelé, dans leur presque totalité, les comptes de banque que ces malheureux avaient en Palestine, et qu'il ne les veuille dégeler que contre des concessions politiques.

La thèse israélienne, qu'on peut appeler la thèse juive puisqu'elle est adoptée par la presse juive dans presque tous les pays où elle existe (et quel est le pays où les Juifs ne se sont pas taillé une position de premier plan dans le journalisme?), est que le problème a été créé par les Arabes le jour où ils déclarèrent la guerre à Israël. En attaquant le nouvel État, les Arabes ont appelé sur eux-mêmes cette catastrophe. Et puis, les faits sont les faits. Les biens de ces Arabes palestiniens ont été occupés par des immigrants juifs et ont été mis en œuvre par des sociétés juives. On ne peut pas revenir, sans compromettre l'existence même de l'État d'Israël, à un état de choses qui a été dépassé par les événements et dont les Juifs ne se sentent pas responsables. Quant aux émigrés palestiniens, que les nations arabes s'en occupent!

A cela, les Arabes répondent que les réfugiés palestiniens ne sont pas des ressortissants libanais, ou syriens, ou jordaniens, mais qu'ils sont des indigènes de Palestine, et que leurs personnes et leurs biens sont garantis par la Déclaration des Droits de l'homme, votée le 10 décembre 1948 par les Nations Unies dont Israël est membre. On aimerait entendre une réponse juive efficace à cet argument.

Même dans nos pays, où la publicité juive est pourtant bien organisée, on trouve ce nouveau racisme inexplicable. L'opinion se durcit contre les Juifs. Les Juifs souffrirent beaucoup sous le régime hitlérien, moururent en grand nombre, perdirent leurs biens. Personne n'a jamais prétendu, au nom d'un racisme sémitique, que les Juifs des autres pays devaient s'occuper seuls de ces émigrés. L'Allemagne de Bonn, qui ne chassa pas les Juifs, dut verser une énorme compensation à Israël. On ne comprend pas à quel titre Israël garde les biens des Palestiniens non israéliens, quand ces réfugiés vivent dans d'épouvantables conditions de misère. Cette dureté est une cause de scandale. Le succès du récent ouvrage de John O. Beaty (*The Iron Curtain over America*, Dallas, Wilkinson Publishing Company; 1<sup>re</sup> édit., déc. 1951; 2<sup>e</sup> édit., janv. 1952) est signe d'une inquiétude et d'un mécontentement qui peuvent faire avalanche. Ce n'est pas du tout le type classique du livre antimaçonnique et antisémitique auquel la littérature nazi-fasciste nous avait habitués. Pas un mot des Protocoles de Sion.

3. *Le statut de Jérusalem.* — Le problème capital, cependant, la véritable pierre d'achoppement qui oppose les chrétiens aux Juifs, est le statut de Jérusalem. C'est à ce sujet que Pie XII publia plusieurs encycliques; c'est là-dessus que *l'Osservatore Romano* ne manque pas de revenir à chaque occasion, pour réveiller la conscience des chrétiens: des chrétiens véritables, non de ces agnostiques qui parlent de christianisme et de civilisation chrétienne en période électorale, si ça fait leur affaire. Ici, l'intérêt *politique* sioniste s'oppose aux intérêts *religieux* des catholiques, des orthodoxes, des protestants, des musulmans et des *Juifs eux-mêmes*. On a trop étouffé la clameur des Juifs palestiniens. Ce n'est que ces derniers jours que nous avons appris que les trente mille Juifs qui sont à Jérusalem depuis toujours protestent de toute leur énergie contre l'invasion de Jérusalem par les Israéliens. Ils tiennent à ce que leur ville sainte soit la Ville sainte du monde, qu'elle ait un statut international. Ils ont ouvert des bureaux à New-York, où ils ont pris le nom de *Friends of Jerusalem*, et ils insistent pour que les décisions des Nations Unies au sujet de Jérusalem soient respectées. Ils proclament à qui veut les entendre qu'ils s'opposent au service militaire dans l'armée israélienne, au service national dans l'État israélien. Ils réclament un passeport spécial comme citoyens de Jérusalem. Pour qu'ils ne soient pas persécutés et pour qu'on ne leur fasse pas subir d'avaries, ils demandent que Jérusalem soit gouvernée par un représentant des Nations Unies, assisté d'un conseil administratif, ayant autorité pour recevoir leurs plaintes et requêtes. Jusqu'ici, on n'a pas prouvé que ces *Friends of Jerusalem* agissaient au nom d'autres intérêts que ceux des trente mille Juifs palestiniens qu'ils prétendent représenter.

Ces Amis de Jérusalem semblent être, eux, les descendants authentiques des douze tribus, tandis que les nouveaux Israéliens, d'après une théorie qui gagne de plus en plus de terrain, proviendraient de la tribu turcomane des Khazars, originaire d'Asie centrale, convertie au judaïsme vers l'an 741 de l'ère chrétienne, alors qu'elle campait sur les bords de la Volga, au nord de la mer Caspienne. Battus par saint Vladimir et ses successeurs, ces Khazars judaïsés se perdirent dans la population de l'Ukraine, de la Russie blanche et de la Pologne; de là, à l'époque contemporaine, ils ont émigré en Palestine où ils réclament l'héritage d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Quand Israël devint membre des Nations Unies et que ses frontières avec la Jordanie furent tracées, il fut décidé que Jérusalem et ses environs recevraient un statut spécial du fait que les principales religions du monde y ont d'importants sanctuaires dont l'accès doit être absolument garanti. Les Arabes n'acceptèrent pas au début cette décision et firent la guerre à Israël. Quand les Arabes eurent été battus, Israël réclama Jérusalem pour capitale, tout en multipliant les assurances qu'il accorderait à tous, chrétiens et musulmans, les plus amples facilités pour y accomplir leurs dévotions. Les Israéliens entendaient être seuls maîtres à Jérusalem, au nom du droit de l'épée. Les Nations Unies ne donnèrent pas suite à cette exigence israélienne qui souleva des protestations partout où il y a des croyants.

La décision initiale du 29 avril 1947, qui reconnut l'État d'Israël en réservant un statut spécial à la ville de Jérusalem, a été confirmée, quant à ce dernier point, le 11 décembre 1948, le 9 décembre 1949 et le 4 avril 1950. Juridiquement, cette décision est encore valable, même si elle n'a jamais été mise à exécution. Israël et la Jordanie se sont partagé la ville sainte. Quant à Israël, il défia ouvertement les Nations Unies en transportant dans cette ville plusieurs de ses ministères et services administratifs centraux, ce qui motiva l'*émotion* publique et documentée des Nations Unies (20 dé-

cembre 1949), émotion d'ailleurs aussi ridiculement stérile que la plupart des autres décisions des Nations Unies au sujet de Jérusalem. Les Israéliens connaissent ceux de nos politiciens qui sont dévoués à leurs intérêts et pourquoi, et ils savent mieux que personne ce que vaut cette « émotion ».

Depuis lors, *toutes les nations arabes* ont affirmé solennellement, et à plusieurs reprises, qu'elles étaient prêtes à reconnaître le statut spécial de Jérusalem. La Jordanie, qui n'appartient pas aux Nations Unies, partage-t-elle leur point de vue? On trouvera plus loin une affirmation du Dr Shukairi à ce sujet. Quand les délégués arabes aux Nations Unies proclament leur unanimité à reconnaître le caractère international de Jérusalem, il semble difficile d'exclure la Jordanie de leur engagement. Les responsabilités sont claires. Israël et les États qui l'encouragent dans sa révolte contre une décision des Nations Unies portent seuls la responsabilité de la situation présente de Jérusalem.

Il paraît évident que dans cette question, comme dans celle des réfugiés, Israël est décidé à imposer au monde une solution totalitaire, et il paraît tout aussi évident que la plupart des « grands » pays occidentaux l'encouragent. Un remarquable effort dans ce sens a été tenté durant l'automne de 1952. Les journaux attirèrent peu l'attention de leurs lecteurs sur ces développements que nous eûmes récemment l'occasion d'étudier. Que se passa-t-il dans les coulisses?

4. *Le débat de 1952.* — A la Commission politique *ad hoc* des Nations Unies, il avait été question de bien des choses: des réfugiés palestiniens, des hindous d'Afrique du Sud, du rapatriement des enfants grecs, etc. Au cours du débat sur les réfugiés palestiniens, un certain nombre de délégués insistèrent pour que les nations arabes et Israël règlent leurs différends au moyen de négociations directes. On arriverait plus vite à un accord.

Le 26 novembre 1952, le Canada, le Danemark, l'Équateur, la Norvège, les Pays-Bas et l'Uruguay présentèrent un projet de résolution auquel s'adjoignirent bientôt Panama et Cuba; c'est pourquoi on l'appela le projet des huit puissances. Ils invitaient les parties à éviter tout acte d'hostilité; ils réaffirmaient le principe que les gouvernements intéressés avaient l'obligation principale d'arriver à résoudre les différends qui pouvaient surgir entre eux; ils demandaient à ces gouvernements d'entamer des négociations directes et invitaient la Commission de conciliation pour la Palestine à se mettre à la disposition des parties, si celles-ci la sollicitaient à cet effet.

Et tout le monde de faire l'éloge des négociations directes... Le premier à flatter un piège fut le délégué de Syrie, secrétaire général de la Ligue arabe, Dr Ahmed Shukairi. Les négociations directes étaient assurément excellentes, mais n'y avait-il pas déjà des textes en vigueur dont il fallait tenir compte? Dès le 26 novembre, il assura la Commission que les pays arabes acceptaient le principe des négociations directes, mais qu'ils tenaient à ce que les décisions des Nations Unies déjà promulguées fussent observées par tous. D'après le résumé publié alors par la Commission,

tout en n'étant pas autorisé à parler au nom de la Jordanie, il croit pouvoir assurer l'Assemblée, en raison de ses contacts personnels avec les gouvernants et le peuple de Jordanie, que la Jordanie serait prête à accepter l'internationalisation de Jérusalem comme territoire placé sous la surveillance et la souveraineté effectives des Nations Unies, pourvu que les dispositions de l'Assemblée générale sur la condition juridique des réfugiés et la question territoriale soient strictement observées. Tout progrès vers une solution du problème palestinien dépend du fait qu'Israël accepte les décisions des Nations Unies. Comme membre des Nations Unies, Israël ne peut légitimement les rejeter. Les Nations Unies ont créé Israël; elles ne doivent pas tolérer qu'Israël passe outre à ses décisions.

Dans son discours du 1<sup>er</sup> décembre, où il fit l'éloge des négociations directes, Dr Abba S. Eban, représentant d'Israël, fut sobre de détails sur la question de Jérusalem; il laissa tomber sur la nécessité de trouver de nouvelles méthodes de travail cette phrase troublante:

On ne peut espérer résoudre en 1953 la controverse entre Israël et les États arabes en prenant pour base des décisions approuvées en 1947 et en 1948. A des situations nouvelles, il faut des solutions nouvelles.

Que voulait dire, exactement, ce relativisme juridique? Il fut décidé de tirer la chose au clair. Le 4 décembre, cinq nations latino-américaines proposèrent une correction au projet des huit puissances, et demandèrent que les négociations directes entre les pays intéressés fussent conduites *dans le cadre des décisions antérieures prises par les Nations Unies*. Dans le discours où il présenta cet amendement, le délégué du Salvador reconnut l'utilité des négociations directes, rendit hommage au travail de la Commission de conciliation, s'associa aux appels à la concorde que certains délégués surtout celui du Mexique, avaient fait entendre; mais il demanda que l'on respectât les décisions antérieures, surtout celles qui avaient trait à l'internationalisation de Jérusalem. Il ne s'agissait pas seulement d'Israël et de la Jordanie, mais des croyants du monde entier. Cette intervention obligea même les délégués qui auraient préféré le maintien des choses dans le vague à prendre leurs responsabilités.

Il faudrait avoir alors été sur les lieux pour pouvoir rendre compte de toutes les manœuvres qu'on devisa pour entraîner les hésitants; il y en eut de fameuses, à commencer par tel banquet à deux cent cinquante dollars le couvert, organisé pour une journée où un vote décisif devait être pris et auquel on invita avec insistance les plus récalcitrants. Un prélat de la République argentine avait été invité à visiter Israël. Il était revenu avec un article élogieux, où il décrivait le prodigieux effort économique qui a été réalisé par Israël, et qui n'est nié par personne. On distribua des tirés à part de son article pour laisser entendre qu'un prélat catholique était partisan d'Israël et admirait son gouvernement. On fit courir le bruit que le Pape ne maintenait plus le point de vue de ses encycliques précédentes, mais qu'il était satisfait de l'extraterritorialité des *sanctuaires* palestiniens, ce qui fut vigoureusement démenti par le secrétaire de la *Catholic Near East Relief Association*, mis au courant de la rumeur. Il y a toute espèce de monde parmi les diplomates qui travaillent aux Nations Unies. Tous n'ont pas la même clarté de vues; rares furent ceux qui eurent véritablement à cœur les intérêts des chrétiens et des musulmans. Il y eut bientôt une magnifique confusion.

On se mit alors à proposer une série d'autres corrections, et le texte fut renvoyé en commission pour une nouvelle rédaction. Il revint avec cette nuance: on entamerait des conversations directes entre les intéressés « en tenant présents les résolutions des Nations Unies ainsi que les objectifs principaux des Nations Unies au sujet de la Palestine, sans omettre les intérêts religieux de tierces personnes ». Comme ce charabia n'était pas encore assez vague, il fut décidé de traduire le « tenir présents » par *bear in mind*. On pouvait *bear in mind* les décisions précédentes des Nations Unies sur l'internationalisation de Jérusalem et n'en tenir absolument aucun compte. Ce texte fut présenté à la Commission politique *ad hoc* par le Canada, dont le rôle dans toutes les questions ayant trait à Israël a toujours été aussi remarqué que remarquable!

On vota le 11 décembre 1952. Le texte canadien fut approuvé par 32 voix contre 13, avec 13 abstentions. C'était une éclatante victoire pour Israël. Le Pakistan, l'Inde, l'Indo-

nesie, la Thaïlande et l'Éthiopie avaient rejoint le groupe arabe dans la minorité. Quant aux nations « chrétiennes », elles avaient purement et simplement accepté le point de vue israélien. Ou elles s'étaient réfugiées dans l'abstention.

Avant le vote du 11 décembre, on savait à Jérusalem de quel côté le vent tournait. Dès le 7 décembre, M. Ben Gurion, alors premier ministre d'Israël, fit une déclaration qui contenait en substance les points suivants: a) Israël désire la paix avec le monde arabe; b) Israël est disposé à accorder une aide économique et technique pour établir à l'étranger les réfugiés palestiniens arabes, mais il ne permettra sous aucune condition leur retour en territoire israélien; c) au cours des négociations de paix avec les États arabes, il n'y aura aucune cession de territoire de la part d'Israël; d) l'avenir de Jérusalem est résolu comme celui de Washington et de Londres, et la situation de cette ville ne pourra plus être l'objet de négociations.

Il fallait une assurance peu ordinaire pour affirmer avec une telle certitude, même avant le vote du 11 décembre à la Commission politique, que le point de vue israélien avait été intégralement accepté par les Nations Unies. Les déclarations de Ben Gurion parurent dans le *New York Times* du 15 décembre 1952, sous la forme d'une correspondance de C. L. Sulzberger, datée de Tel Aviv, 7 décembre. La plupart des diplomates chrétiens, au scandale des musulmans, ne bronchèrent pas. « Croyez-vous en votre Dieu? » demandaient ces mahométans à certains de leurs collègues. Dans l'atmosphère de banquets, de boissons et d'autres choses, qui prévaut malheureusement aux Nations Unies, il ne fallait pas s'attendre à des soubresauts d'énergie morale. Un ou deux délégués, pourtant, trouvèrent que la pilule était dure à avaler. Ils se dédièrent à réveiller les consciences qui n'étaient pas encore entièrement obnubilées.

Il restait la formalité de soumettre le projet des huit puissances à l'Assemblée générale. Celle-ci, d'ordinaire, ne fait qu'entériner les conclusions de la Commission politique *ad hoc*. Les îles Philippines, après la publication de l'article de Sulzberger, avaient proposé une correction au texte canadien: les conversations directes entre Israël et ses voisins devaient reposer « sur la base » des décisions précédentes des Nations Unies. C'était mieux que le *bear in mind* officiel. L'amendement philippin fut rejeté par 26 voix contre 24, avec 10 abstentions. On mit alors au vote le projet de résolution présenté par le Canada au nom des huit puissances. Il rallia 24 voix contre 21, avec 15 abstentions. Le Salvador, la Colombie, la Bolivie, Costa Rica, le Guatemala, Haïti et le Honduras changèrent leur vote précédent et empêchèrent Israël d'obtenir la majorité des deux tiers requise pour modifier le statut de Jérusalem. Pour Israël, ce fut une défaite complètement inattendue, et d'autant plus accablante. Quant aux grandes puissances, même après qu'elles eurent compris parfaitement de quoi il s'agissait, elles cédèrent la pleine souveraineté des Lieux saints de notre Rédemption à Israël. On ne leur doit aucune reconnaissance du fait que le projet juif n'a pas abouti.

Pour qu'il n'y ait pas de méprise, disons qu'Israël avait le droit de livrer bataille pour ce qu'il estimait être l'objet légitime de ses revendications. De cela, on n'a pas le droit de lui garder rancune. On a presque envie de murmurer, au sujet des représentants des grandes puissances dites chrétiennes, la parole terrible de l'Écriture: *quorum deus venter est!* Mais, en démocratie, les mandataires du peuple ne sont pas seuls responsables. Si les chrétiens tiennent à leurs sanctuaires palestiniens, qu'ils fassent connaître leur volonté à leurs représentants.

Joseph-H. LEDIT.

5 avril 1954.

# LES LIVRES

## SAINTE VIERGE

Mgr Fulton SHEEN: *Le Premier Amour du monde*. Traduction de M. Loutrel-Tschirret. Collection « Siècle et Catholicisme ». — Tours (Paris), Maison Mame, 1953, 305 pp., 18,5 cm.

C'EST LE PREMIER AMOUR du monde, c'est celui de la sainte Vierge. Dans le style vivant et direct qu'on lui connaît, l'A. expose comment le monde aime Marie, et Marie le monde. A toutes les pages, on retrouve les qualités qui ont assuré la popularité du grand apôtre américain: conviction, sincérité, zèle et ferveur. La démarche de la pensée est lucide et alerte; elle s'appuie constamment sur des exemples tirés de la vie concrète, amplement développés et expliqués. Audacieusement, l'A. s'engage sur les terrains les plus délicats; la plupart des problèmes humains, profonds et souvent complexes, sont traités à l'occasion de cette apologie de la femme: amour, divorce, égalité de l'homme et de la femme, vocation religieuse, bonheur, douleur, vie intime et vie publique de l'être humain, vie mouvementée du monde moderne, psychanalyse, marxisme, existentialisme, problème de l'atome. Ce faisceau de considérations paraît à la longue un peu touffu, presque superficiel. C'est regrettable, car l'ouvrage contient une abondante nourriture pour la pensée et pour le cœur.

*L'Immaculée-Conception*,  
Montréal.

Jean-Marie AUBRY.

Marcel-Marie DESMARAIS, O. P. — *Fatima*. — Montréal, Éditions du Lévrier, 1953, 128, pp., 19 cm. Prix: \$0.50.

CETTE BROCHURE raconte brièvement l'histoire des apparitions de la sainte Vierge à trois enfants du village de Fatima, au Portugal, de mai à octobre 1917. L'A. y explique aussi le message que la Mère de Dieu adressa aux enfants et, par eux, au monde. Message de vérité et de bonheur, simple et efficace; il tient en trois mots: prière, pénitence, fidélité au devoir d'état. Mais à nos accomplissements est promise une grâce formidable: la conversion de la Russie. Vivant, facile à saisir, l'exposé de l'A. rayonne la certitude, la joie chrétienne de vivre et l'amour des choses créées par Dieu. Beaucoup de bon sens et d'humour, avec de jolies photos, agrémentent le tout.

*L'Immaculée-Conception*,  
Montréal.

Mariel LECLERC.

Germaine DESJARDINS-VERSAILLES: *Je suis Marie ou Celle qui vient*. *Poèmes*. Préface de Roger Brien. — Nicolet, Centre marial canadien, 1952, 172 pp., 20,5 cm.

QU'AJOUTER au fervent éloge du préfacier, M. Roger Brien? « Ce volume, écrit-il, est vraiment le chant sublime d'une âme qui a trouvé en Dieu, par Marie, sa véritable liberté, son épanouissement total, la vraie puissance des envols en pleine lumière... » Et encore: « On est vite envoûté par l'incantation simple, mélodieuse, pure comme l'eau d'une source, et qui exalte la vie de Marie, son rôle privilégié dans le plan de Dieu. Aucune recherche dans les mots ni les images; pourtant, ce dépouillement verbal est enchanteur, le ciel de ces poèmes est clair. On y sent étrangement le message que Dieu, par Marie, transmet à l'âme. » Quelque lecteur, à la ferveur plus réticente, remarquera-t-il qu'à trop dépouiller le chant de la prière, on risque de l'appauvrir? A moins de jouer au mesquin, il admettra que l'œuvre révèle une profonde vérité d'inspiration et une rare qualité de vie intérieure.

*L'Immaculée-Conception*,  
Montréal.

Claude DESJARDINS.

## AMOUR ET MARIAGE

Henri BARBEAU: *Visages de l'amour*. — Paris, Éditions familiales de France, 1953, 124 pp., 17 cm.

UN BIJOU de petit livre. Rien qu'en touches discrètes, mais d'une justesse pénétrante qui en dit plus long en peu de mots que de lourds bouquins. Et tous les thèmes y passent. C'est

bien vrai, psychologiquement et moralement, qu'« on pourrait écrire l'histoire des hommes d'après l'attitude qu'ils ont prise à l'égard de l'amour » (p. 15); et c'est vrai aussi que l'amour est *piège* pour l'égoïste et pour sa victime (p. 20); qu'il est *mystère*, parce qu'il « participe à l'amour divin » et « comporte une part d'inconnaissable » (p. 29); qu'il est *faiblesse* ou mieux fragilité et *risque*: la volonté humaine est si changeante; mais « celui qui ne risque rien n'est rien » (p. 47). Il est aussi *dépassement*, car « toute possession met le cœur et l'esprit devant un vide toujours plus insondable » et « ce que l'homme cherche est au delà de ce qu'il en atteint » (p. 50); c'est pourquoi « l'amour... doit se dépasser pour rechercher l'autre Amour » (p. 52). Et il est *purification*, sa grandeur se mesurant à sa capacité de souffrir (p. 55); et *fidélité*, l'A. le prouve par des faits admirables (pp. 73-76); et *fécondité*: « né de l'amour, l'enfant engendre un nouvel amour entre les membres de la famille » (p. 91). Il est *pureté* aussi, et non volupté: « Il est vrai que sur ce point, chacun réagit selon ce qu'il est. A bon entendeur salut! » (P. 99.) S'il est pur, il est *sainteté*: « Rendre saint l'être auquel on a lié sa vie, tel est le premier et le dernier mot de tout amour chrétien. » (P. 108.) Mais lisez vous-même (je n'ai pas tout résumé) et méditez. Connaissez du même coup les pentes de votre cœur.

Marie-Joseph D'ANJOU.

Claude PRUDENCE: *Amour humain*. I: *Tendresse et don charnel*. II: *Lumière et joie*. — Paris, Éditions du Levain, 1951, 1953; 309, 207 pp., 19 cm.

COMMENCER par le second volume aiderait à mieux comprendre le premier qui, publié avant le *monitum* du Saint-Office (30 juin 1952), faisait à l'étreinte réservée une réclame excessive. Dans le second volume, par des précisions répétées, l'A. fait voir que ses conseils impliquent nécessairement une ascèse des sens et du cœur et un respect absolu de la doctrine catholique relativement à l'usage conjugal. Ce qui indispose un esprit rigoureux, c'est le bavardage de l'A., où revient l'erreur qui consiste à identifier d'emblée amour et union conjugale. Redisons que l'amour conjugal est *un* amour, qui s'exprime saintement dans la chair, mais que ce n'est pas l'amour; que celui-ci, même dans le mariage, doit vivre et progresser occasionnellement hors de toute étreinte. L'A. d'ailleurs le reconnaît, mais de façon peu cohérente. Dommage, car les formules heureuses abondent dans ses deux volumes. Du premier le principal mérite est de balayer, à propos des rapports conjugaux, la théorie barbare des droits à sens unique et de revendiquer le libre et mutuel consentement des époux. Le second insiste sur la spiritualité de l'amour conjugal; sur la recherche de la *qualité* spirituelle dans les manifestations sensibles de cet amour; sur l'application croissante à une discipline qui poursuit la joie (humaine et chrétienne), non le plaisir (animal et égoïste); enfin, sur la fécondité, spirituelle plus que charnelle: trop d'« avortements spirituels » (d'enfants mutilés psychologiquement et moralement faute d'amour) souillent des foyers féconds physiquement (par pure routine ou par égoïsme ignorant). « Une conception involontaire n'est pas digne d'un couple humain. » (P. 90.) La continence conjugale n'est pas amputation, mais attitude d'amour où le corps discipliné participe à l'amour des âmes (p. 130). « On ne recherche pas une joie, mais elle jaillit d'un acte bon » (p. 117), d'un acte d'amour parfait. Bref, il y a un ordre de l'amour, comme de toute chose créée; sans lui, demeurent hors d'atteinte *lumière et joie* dans la pratique de la *tendresse* et du *don* conjugal.

Marie-Joseph D'ANJOU.

Arthur-M. GRANGER, O. P.: *Comment préparer son mariage*. 8<sup>e</sup> édit. — Montréal, Éditions du Lévrier, 1953, 238 pp., 19 cm.

LES RÉÉDITIONS nombreuses de cet ouvrage prouvent qu'il atteint son but: éclairer le peuple chrétien sur la sainteté de l'amour conjugal et les conditions qui préparent la réussite chrétienne du mariage. Là-dessus, l'ignorance des gens (même cultivés) a quelque chose d'alarmant, parce que la plupart lisent n'importe quoi excepté ce qui convient. De ce difficile sujet l'A. explique l'essentiel avec la sûreté que donne la compétence

théologique. Profiteront de son exposé clair et concret les bons gens, d'emblée sensibles à l'autorité du prêtre et aux considérations morales. Les autres, les esprits « sophistiqués » ? Pour les atteindre, il faudrait une restauration de la mentalité chrétienne dans toutes les sphères de leur activité, singulièrement dans leurs loisirs. Nous sommes loin de compte, hélas!

Marie-Joseph D'ANJOU.

Dr A. KREMPEL: *La Continence périodique*. — Mulhouse, Éditions Salvator, 3<sup>e</sup> édit. française, 1954, 142 pp., 20,5 cm.

DU POINT DE VUE *médical*, ce « traité élémentaire à l'usage des époux et de leurs conseillers » a été recommandé par des compétences. Il a aussi l'avantage de se terminer par un appendice sur la famille nombreuse, « contre-poids à l'idée qui pourrait s'infiltrer à la lecture de ce livre, à savoir que désormais il ne faut plus avoir d'enfants ou du moins pas autant que dans le passé ». Du point de vue *théologique*, cependant, des manières de s'exprimer, sinon de penser, ne sont pas acceptables. Ainsi (p. 18) nous lisons: « Personne ne niera que les relations conjugales ont la procréation pour but; elles poursuivent toutefois une autre fin encore qui est même plus étroitement liée à tout mariage: ... réaliser l'union physique et psychique la plus complète et... communiquer ainsi (aux époux) les avantages de leur sexe respectif. » Il n'est pas permis de présenter pareille union comme une fin plus étroitement liée au mariage que la procréation, ni comme indépendante de celle-ci, ou également principale. La fin première d'un acte, même si elle n'est pas toujours obtenue de fait, lui reste plus étroitement liée que ses fins secondaires. Plus loin (p. 22), même équivoque; l'A. écrit que « l'enfant... occupe pratiquement la première place dans un ménage normal. Cela vaut, même si un autre élément, comme l'union de vie de deux personnes de sexe différent avec ce qu'elle procure comme enrichissement mutuel, est à la base du mariage ». (C'est nous qui avons souligné.) De tels passages sont à supprimer, pour que l'ouvrage soit « moralement irréprochable », comme on le prétend. Le Saint-Siège, en 1944, s'est élevé contre « cette nouvelle manière de penser et de s'exprimer » (de s'exprimer, car on proteste parfois de sa volonté de respecter la véritable hiérarchie des fins); elle est en effet « de nature à faire naître des erreurs et des incertitudes » dans l'enseignement et dans la pratique de la morale conjugale.

Georges VAN BELLEGHEM.

*L'Immaculée-Conception*,  
Montréal.

## CULTURE

PAX ROMANA: *Mission de l'université*. — Paris, Lethielleux, 1953, 245 pp., 19 cm.

CE VOLUME réunit les conférences et les résolutions des commissions du XXII<sup>e</sup> congrès mondial de *Pax Romana* tenu à Montréal en septembre 1952. Les conférences présentent l'aspect le plus intéressant du congrès parce qu'elles apportent une pensée sûre et vigoureuse sur la mission de l'université, en particulier sur ses relations avec l'Église et l'État. Les conclusions générales offrent un intérêt supérieur parce qu'elles insistent sur la liberté académique, l'un des aspects les plus importants de l'autonomie universitaire. Il est vrai que la présence de l'Église confère à la liberté académique son aisance et sa fécondité culturelle. En ce qui concerne l'intervention de l'État, celui-ci doit assurer à l'université l'autonomie et l'assistance nécessaires à la poursuite de sa fin. Toutefois, la non-interdiction de l'activité politique des professeurs me paraît inacceptable parce qu'elle risque de mettre en jeu l'objectivité scientifique et l'impartialité des maîtres. Mais la note dominante qui se dégage des travaux est le resserrement des liens entre l'université et l'Église: le congrès a bien fait d'y insister.

Émile BOUVIER.

*Maison Bellarmin*.

Georges BONNEVILLE: *Y a-t-il une culture européenne?* — Paris, Éditions du Conquistador, 1953, 254 pp., 19,4 cm.

LA RÉPONSE de l'A. à cette question est nuancée, pas toujours très nette et insiste beaucoup sur la variété des éléments qui composent la culture européenne. Pour lui, il y a unité, certes, mais unité dans la diversité, et celle-ci l'emporte sur la première.

Son ouvrage contient des réflexions intéressantes sur les rapports actuels entre le marxisme et la civilisation américaine d'une part, et la culture européenne d'autre part. A signaler aussi une analyse pénétrante de la « sous-culture » des masses actuelles. L'A. n'est pas tendre pour les chrétiens, qu'il considère comme « abâtardis par un conservatisme bourgeois » (p. 208). De même, il prend, au passage (p. 66), la défense de Néron: « Pourquoi avoir fait un incendiaire de celui qui fut ensuite le plus grand bâtisseur de l'Histoire? » Et de conclure son paragraphe (p. 67): « Plus tard, dans leurs luttes fratricides, les Chrétiens seront entre eux quelquefois plus cruels que Néron. » Les allusions de l'A. à notre pays ne sont pas toujours heureuses ni exactes. Par exemple, quand il affirme que « le catholicisme d'État prévaut, non seulement au Canada, mais en Espagne » (p. 116); ou quand il compare (*ibid.*) vie protestante et vie catholique: « A la limite des provinces de Québec et de Toronto (*sic*), paraît-il, les deux morales se heurtent, d'un quartier à l'autre d'une ville mitoyenne, dans leur antique pureté. Il est vrai que si dans Québec catholique les bals du dimanche ne sont pas un péché, l'Autorité est toujours très stricte contre ce qui sent l'hérésie: Balzac figurant à l'index, une conscience canadienne se refuse à le lire. » Ces sortes de racontars ne donnent pas de la profondeur à un livre déjà passablement superficiel.

Richard ARÈS.

## EXTRÊME-ORIENT

Louis J. GALLAGHER, S. J.: *China in the 16th Century. The Journals of Matthew Ricci, 1583-1610*. — New-York, Random House, 1953, 616 pp., 23,5 cm. Prix: \$9.00.

EN 1909, le P. Tacchi Venturi, S. J., publiait l'original italien retrouvé du journal du P. Ricci, sa correspondance et d'autres pièces sous le titre d'*Opere storiche del P. Matteo Ricci*. Depuis, le P. Pasquale M. D'Elia, S. J., professeur de missiologie à la Grégorienne, a réuni les *Fonti Ricciane*, ouvrage monumental et définitif sur les écrits de l'étonnant missionnaire. C'est toutefois au P. Nicolas Trigault que revient le mérite d'avoir rapporté de Chine, en 1614, l'extraordinaire manuscrit et d'avoir présenté au monde, dans une traduction latine avec quelques arrangements et ajoutés, ce qui est peut-être, avec les *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France*, le plus beau témoignage écrit de la vie missionnaire de l'Église. L'ouvrage connut un immense succès. Coup sur coup, parurent des traductions française, italienne, espagnole. La traduction anglaise a dû toutefois attendre le troisième centenaire de la mort de Ricci avant de voir le jour. C'est fait, et de main de maître.

Tout est remarquable dans ce nouveau texte: présentation, impression, préface succincte et riche, traduction fidèle et souple, style moderne et ancien à la fois. Le journal de Ricci faisait connaître Confucius à l'Europe, Copernic et Euclide à la Chine, et se rencontrer deux civilisations encore aujourd'hui imperméables l'une à l'autre. Au milieu de ses travaux géographiques, astronomiques, littéraires et philosophiques, Ricci resta un homme de prière, un religieux crucifié au monde avec le Christ, un apôtre voué à une cause: annoncer l'Évangile dans cet Empire du Milieu obstinément fermé depuis des siècles à toute influence européenne. Ricci n'a ni toléré l'erreur, ni admis les superstitions, ni cherché à harmoniser en un audacieux syncrétisme croyances chinoises et dogmes chrétiens. Il a voulu assumer dans la plénitude catholique ce qu'il y avait de vrai, de beau et de bien dans la culture et les traditions millénaires de sa nouvelle patrie. Car Ricci ne fut pas en Chine un « étranger » prêchant une « religion étrangère », mais un Chinois parmi les Chinois, prêchant la rédemption universelle et le Christ en qui tout est récapitulé. Le reste n'est que ressac de la querelle des rites. A un moment où la Chine, une fois encore, se mure en elle-même, face à un Occident qui fut trop souvent hautain dans ses conquérants, avide dans ses hommes d'affaires, intéressé dans ses hommes d'État, parfois même, avouons-le, maladroit dans ses missionnaires, il importait d'évoquer celui qui sut scruter et aimer, comme personne ne l'a fait depuis, le visage fermé et douloureux de la Chine. Si j'étais riche, je ferais parvenir ce livre à tous les membres du Congrès américain. Je veux du moins dire au traducteur qu'il n'en a peut-être pas paru dans son pays de plus important sur la Chine.

Luigi D'APOLLONIA.

Jules ROY: *La Bataille dans la rizière*. — Paris, Gallimard, 1953, 367 pages, 18.5 cm.

L'ARMÉE FRANÇAISE se bat-elle pour la Banque d'Indochine ou mène-t-elle une croisade contre le communisme? Quelle fut l'inspiration des armées unies en Corée? Ce journal de voyage tente de répondre à ces deux questions toujours actuelles, sans les résoudre complètement. Il avoue que les Français ont engagé gauchement en Indochine « des entreprises qui ne peuvent arrêter sans déchoir ». Il souligne les actions sordides des troupes alliées en Corée. Mais tout en suggérant fortement l'esprit de croisade contre le communisme dans ces deux guerres qui n'en font qu'une en réalité, l'A. s'élève au delà du conflit politique pour faire sentir l'horreur de la guerre et la grandeur simple des hommes au milieu de ses atrocités. L'intérêt vient de cet effort pour percer l'écorce de vies mornes et faire apparaître les héros; pas des héros sans tache, mais des hommes qui se dépassent sans le savoir. Notre reporter nous perd parfois en randonnées à vol d'avion: la chronologie l'intéresse moins que les hommes; il recrée l'atmosphère de leur vie pour évoquer l'éclat de leurs actions. Le lecteur friand d'aventures se sentira à l'aise et vivra des scènes vraiment sublimes sur les collines de Corée. Le vétéran se rappellera les exploits de ses compagnons d'armes. Chacun trouvera dans ce riche butin de quoi peupler son imagination de « grands héros inconnus ».

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal

Jacques BRUYÈRE.

Michael BRECHER: *The Struggle for Kashmir*. Published under the auspices of the Canadian Institute of International Affairs and the Institute of Pacific Relations. — Toronto, The Ryerson Press, 1953, 211 pp., 22 cm. Prix: \$3.50.

POUR AUTANT qu'un profane peut en juger, cet ouvrage a été composé avec un grand soin. L'A. a consulté à peu près tout ce qui a paru sur son sujet; il est allé sur les lieux et s'est visiblement efforcé d'écouter tout le monde avec un esprit ouvert. Il est resté au Cachemire, dans l'Inde et au Pakistan, de mai 1951 à janvier 1952. Il rappelle brièvement l'histoire récente du Cachemire avant la division de l'Inde, raconte les vicissitudes de la querelle, sur les lieux et aux Nations Unies, en démontre l'importance, discute les solutions proposées. C'est un excellent guide pour quiconque doit prendre des responsabilités dans cette querelle.

Joseph-H. LEDIT.

Paul NAGAÏ: *Les Cloches de Nagasaki*. — Paris, Casterman, 1953, 198 pp., 19.5 cm.

DES SUITES de l'explosion atomique et après un long martyre, le Dr Paul Nagaï, médecin catholique de Nagasaki, est mort (1<sup>er</sup> mai 1951), après être devenu pour son pays un héros national, un exemple de dévouement professionnel (il continua d'étudier, sur son corps torturé, les effets des rayons X) et de foi chrétienne optimiste (il encourageait ses concitoyens au pardon, à la confiance, au travail). Cet ouvrage est comme son journal. Il y raconte l'explosion atomique de 1945 et ses suites. Un récit circonstancié? Oui, mais aussi, sur le désastre, une douce lumière, un peu voilée, pourtant réchauffante. Exemple. Sa fille Kayano a perdu sa mère sous la bombe. « On dit qu'ils sont malheureux ceux qui ont désappris le rire. Mais combien plus à plaindre les enfants qui ne savent même plus pleurer. Parce qu'ils n'auraient plus de maman pour les consoler! » Le livre, s'il n'est pas tout entier de cette veine, est cependant à lire.

Maison Bellarmin.

Paul BÉLANGER.

## SCIENCE ET AVENTURES

Pierre FROMENTIN: *Recherche des premiers hommes*. Collection « Découvertes ». — Tours (Paris), Maison Mame, 1953, 175 pp., 21 cm.

CETTE ÉTUDE d'anthropologie somatique et culturelle collige, en les vulgarisant, les découvertes et recherches effectuées depuis Boucher de Perthes. L'incursion à travers la préhistoire s'ouvre dans le néolithique pour se clore dans le paléolithique inférieur. L'A. inventorie surtout les faits culturels et physiques de la civilisation néolithique, âge de l'*homo sapiens*, pour en reconstruire ensuite l'évolution dans un décor très détaillé, sans toutefois se prononcer sur aucune interprétation

des faits d'évolution. Son inventaire se poursuit chez les hommes fossiles du paléolithique, l'homme de Néanderthal en particulier. En appendice, un bref reportage sur la découverte de l'écriture et du feu. L'enthousiasme entraîne le lecteur toujours plus avant dans cette « recherche », à la manière plutôt d'un récit d'aventures ou d'un conte que d'un travail scientifique. D'ailleurs, le style rapide, l'intérêt ménagé, les paragraphes brefs, enfin l'abondance des détails (que les références ne contrôlent pas toujours) produisent l'impression d'une vivante mise en scène pour grands enfants, que l'A. suppose doués de quelque esprit scientifique et de finesse.

Placide GABOURY.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Aimé MICHEL: *Montagnes héroïques. Histoire de l'alpinisme*. Collection « Découvertes ». — Tours (Paris), Maison Mame, 1953, 223 pp., 21 cm.

CE « livre d'aventures », mais d'aventures vraies et nobles, suit l'histoire de l'alpinisme à travers ses héros. L'alpinisme est aussi vieux que les montagnes; mais, comme sport, il ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les Anglais en furent les principaux initiateurs. Lecture réconfortante, et qui confirme le mot de Pascal, dont la vie quotidienne dissimule trop la vérité: *l'homme passe l'homme*. Humaniste et humoriste, l'A. raconte les victoires sur la montagne sans grandiloquence, avec la simplicité de ceux qui ont connu les fatigues, les dangers et les joies viriles de la montée. De belles photographies illustrent l'ouvrage.

Jacques BÉSINEAU.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

Jacques HÉBERT: *Nouvelle Aventure en Afrique*. 1: *Au pays de la soif et de la peur*. 2: *Hommes noirs et bêtes sauvages*. — Montréal, Fides, 1953, 251, 253 pp., 20 cm.

CETTE nouvelle aventure de Jacques Hébert et de sa femme Thérèse en Afrique est un vibrant plaidoyer en faveur des peuples exploités du continent noir. Notre intrépide voyageur a vu des hommes qu'on méprise, et il les a aimés de tout son cœur. Il se révolte contre un colonialisme périmé; avec vigueur il en expose les méfaits. Son langage a choqué des susceptibilités; ce n'est pas nous qui lui en ferons grief. Il fallait dénoncer la conduite de certains blancs en Afrique noire. Même celle des Français. L'A. ne confond pas ceux de la métropole et ceux des colonies, et il rend justice aux missionnaires. Mais il a souffert « de voir les plus nobles idéals... bafoués et trahis dans les territoires... que la France a pour mission de protéger, d'aider et de conduire à la civilisation »; de constater que « l'esprit de la France n'est nulle part en Afrique française... La liberté, l'égalité, la fraternité fleurissent... sur le sol de France; ils ne sont pas des produits d'exportation ». Dans un style qui décrit avec une élégante sobriété, qui proteste avec une force sereine, cet ouvrage, orné de magnifiques photos, nous apporte « la plainte immense qui monte du continent noir ». Vingt siècles après la venue du Christ, des millions d'êtres humains crient vainement leur soif de justice et de liberté à des exploitateurs « chrétiens. » Reprochera-t-on à l'A. d'écrire que ce n'est pas normal?

Marcel BEAUCHEMIN.

*L'Immaculée-Conception,*  
Montréal.

## CANADIANA

George W. BROWN: *Canada in the Making*. — Toronto, J. M. Dent & Sons Limited, 1953, 151 pp., 22 cm. Prix: \$2.75.

C'EST UNE CHOSE à noter que les Anglo-Canadiens s'interrogent aujourd'hui sur le Canada comme jamais ils ne l'ont fait dans le passé. Qu'est-ce que le Canada? se demandent-ils; quels en sont les éléments d'unité? est-il une nation? possède-t-il une culture nationale? comment réussit-il à se maintenir et à progresser? Autant de questions que nos concitoyens de langue anglaise ne cessent de se poser et auxquelles certains s'efforcent actuellement de répondre. En même temps que *Our Sense of Identity*, du professeur Ross (Université Queen's), voici que paraît *Canada in the Making*, de l'historien Brown (Université de Toronto). Pour ce dernier, la culture nationale ne se caractérise pas seulement par le développement des arts et des lettres, mais

206, rue du Pont

Tél. : 4-5257

LA CIE  
**F. X. DROLET**  
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de Mécanique générale  
Forge — Modelage — Soudure  
Fonderie : Acier, Fonte, Cuivre, Aluminium  
Ascenseurs de tous genres  
Matériaux d'aqueduc — Bornes-Fontaines  
Treuils (Winches) — Guindeaux

Pour vos problèmes de gravure

consultez toujours

## GRAVURE BELOEIL Enr.

Tableaux de bienfaiteurs — Plaques pour professionnels  
Panneaux de personnel « présent » ou « absent »  
Plaques pour dédicaces ou commémorations  
Inscriptions diverses pour  
identification des locaux, etc.

COLLABORATION ENTIÈRE ET SATISFACTION GARANTIE

C. P. 41, BELOEIL, Qué. Tél. à Montréal: RE. 7-8056

Tél. : HARbour 0456

*Charlemagne Bourcier, O. D.*

Optométriste - Spécialiste de la vue

●  
Rééducation visuelle

1735, rue Saint-Denis  
Montréal

Heures de bureau :  
de 9 h. à 7 h.

Les abonnés qui pourraient disposer des numéros des années 1941 et 1942 seraient bien obligés de nous les faire parvenir.

En retour nous prolongerions leur abonnement d'autant de mois que de numéros reçus.

Cette offre vaudra jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1954.

encore par la création d'institutions particulières et la prise d'attitudes distinctives. Aussi fait-il porter son étude sur deux points principaux: l'action des Eglises protestantes en milieu canadien et le rôle du Canada dans le *commonwealth*. Bien qu'il s'agisse de pièces détachées, c'est-à-dire d'articles écrits à des dates différentes, l'ensemble forme un tout fort instructif.

Richard ARÈS.

EN COLLABORATION: *Essais sur le Québec contemporain*. — Québec, Presses universitaires Laval, 1953, 260 pp., 22.5 cm.

À L'OCCASION de son centenaire, l'Université Laval a tenu un symposium bilingue sur les répercussions sociales de l'industrialisation dans la province de Québec. Les travaux touchèrent à l'évolution industrielle, agricole, juridique, politique, sociale et scolaire du Québec. Malheureusement, les préoccupations sociologiques des organisateurs les ont amenés à négliger des points de vue importants. On aurait souhaité une analyse de l'évolution économique et particulièrement du mouvement ouvrier, une étude sur l'évolution de la doctrine sociale (dont le P. Cousineau a souligné le fait dans ses commentaires, p. 209) et sur le rôle spécifique de l'Église dans le Québec. C'est dans ce secteur que ce volume aurait apporté une contribution scientifique originale. Dans l'ensemble, probablement à cause de la diversité de croyances des conférenciers, l'image générale qu'on présente du Québec ne nous paraît pas tout à fait juste. À part M. Falardeau, on aborde l'étude du Québec en considérant le rôle de l'Église comme un phénomène du passé. Malgré ses lacunes, ce volume est à lire.

Émile BOUVIER.

Maison Bellarmin.

Gonzalve POULIN, O. F. M.: *Problèmes de la famille canadienne-française*. — Québec, Presses universitaires Laval, 1952, 75 pp., 18.5 cm.

IL N'EST PAS EXAGÉRÉ de parler de « changements majeurs » à propos de la famille. D'où les questions: « Faut-il parler d'appauvrissement ou d'horizon élargi de la famille canadienne? Faut-il ou non diagnostiquer une désintégration du groupe domestique, signe avant-coureur de sa décadence? » C'est à ces questions que l'A. répond. On lira avec beaucoup d'intérêt les chapitres II et III sur les transformations de la famille canadienne-française et sur les difficultés de la famille d'aujourd'hui. Cette analyse sociale constitue une réponse indirecte à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas chez nous de problèmes. Pour résoudre ces problèmes, amenés par la transformation industrielle de notre province, il importerait de pouvoir compter sur une puissante « union des familles » qui, en plus de ses fonctions sociales, assumerait un rôle de représentation politique auprès des gouvernements. Mais toute restauration économique-sociale étant destinée à l'échec si elle n'est informée par le surnaturel, cette « union des familles » sera d'autant plus efficace que le foyer canadien-français s'appliquera à être profondément chrétien. Ces deux idées font l'objet des deux derniers chapitres. Ceux qui veulent se dépenser pour la vitalité de la famille canadienne-française apprécieront cette brochure.

Albert PLANTE.

Clément BROWN: *Québec, croissance d'une ville*. — Québec, Presses universitaires Laval, 1952, 78 pp., 18.5 cm.

LES MALINS se plaisent à comparer Québec et Montréal et à faire sur les deux villes des plaisanteries qui varient selon les préférences de chacun. Il reste que la ville de Québec a un charme qui n'échappe pas à ceux qui la connaissent. Aussi goûtera-t-on cette étude qui abonde en détails concrets. Après un premier chapitre sur le site et la situation de Québec, l'A. étudie successivement la période de gestation (1608-1660), la période héroïque (1660-1790), la prépondérance du port (1790-1860), la période de léthargie (1860-1900), la période du renouveau (1900-1950). Les indications qu'il donne dans l'avant-propos montrent le sérieux de son travail. Celui-ci, en plus de « stimuler et faciliter l'effort actuel de tous ceux qui se préoccupent du développement de notre ville », pourra servir de guide aux visiteurs, canadiens et étrangers.

Albert PLANTE.



## Votre pays vous offre une formation universitaire et une fière et noble carrière

**JEUNES GENS** — Voici une chance en or . . . une merveilleuse aubaine que vous offre le pays: une formation universitaire sans bourse délier! A vous d'en profiter . . . de suivre vos cours universitaires, dans le domaine de votre choix . . . de recevoir gratuitement enseignement, manuels, instruments, abonnements, allocation pour la pension, soins médicaux et dentaires, etc. C'EST UN RÊVE QUE DES MILLIERS DE NOS JEUNES ONT CARESSÉ SANS JAMAIS POUVOIR LE RÉALISER!

Conditions faciles à remplir: s'engager à servir trois ans dans l'arme que l'on préfère (Marine, Armée, Aviation) après le stage à l'université . . . être célibataire entre 16 et 21 ans, physiquement apte et posséder diplômes requis pour études universitaires.

A 23 ou 24 ans, alors que vous aurez reçu un brevet d'officier de la Reine, vous servirez dans l'un des trois services, à un salaire fort appréciable, avec toutes sortes d'allocations spéciales qui feront de vous un des jeunes les mieux payés au pays. Trois ans plus tard, vous pourrez continuer à gravir les échelons jusqu'aux grades élevés et vous créer le plus bel avenir qu'un homme puisse désirer.

Vous ferez aussi votre part pour protéger notre héritage contre la menace communiste qui plane toujours sur le monde libre.

### Au Collège Militaire Royal de Saint-Jean

Institution de langue française pour les jeunes de chez nous qui veulent être officiers de carrière dans la Marine, l'Armée ou l'Aviation. Idéalement située . . . localité agréable . . . site magnifique . . . éducation solide . . . soins médicaux, exercices physiques, sports, table excellente, chambres confortables . . . étude du génie civil, électrique, mécanique, etc. . . situation assurée, belle carrière avec très bonne rémunération.

Pour entrer en 1<sup>re</sup> (préparatoire) à Saint-Jean, il faut un diplôme de 11<sup>e</sup> scientifique spéciale, ou 12<sup>e</sup> générale ou scientifique d'une école supérieure, ou 3<sup>e</sup> scientifique du Mont-Saint-Louis, Montréal; Académie Commerciale, Québec; Collège du Sacré-Coeur, Victoria-ville. Le B.A. classique permet d'entrer en 2<sup>e</sup> à Saint-Jean.

Peut être admis au Collège Militaire de Kingston, ou à celui de Royal-Roads, en Colombie-Britannique, celui qui possède tout diplôme permettant d'entrer dans une université canadienne.

Les cadets reçoivent \$55 par mois pendant toute la durée de leurs cours et, chaque année, ils bénéficient d'un mois de congé avec solde; ils reçoivent de plus l'uniforme, le logement, la nourriture, etc. Ceux qui s'engagent à servir leurs trois ans reçoivent tout le cours gratuitement, avec pension, manuels, instruments, etc., etc. . . une formation intellectuelle, physique et morale de jeunes gens d'élite. N'hésitez pas . . . profitez de cette offre unique . . . inscrivez-vous aux cours d'un COLLÈGE MILITAIRE ROYAL CANADIEN.

Ceux qui s'engagent à servir dans la Réserve n'ont qu'à payer pour les frais de scolarité s'élevant à \$580 pour la première année et à \$330 pour les années subséquentes. C'est probablement le cours universitaire le meilleur marché que l'on puisse trouver au monde.

DÉCOUPEZ ET POSTEZ CE COUPON

Commission de sélection aux fins du programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, Chambre 2020, Edifice "B", Quartier Général de la Défense Nationale, Ottawa, Ont.

Veuillez svp m'envoyer des formulaires de demande d'admission et tous autres renseignements dont vous disposez sur le Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières.

NOM .....

ADRESSE .....

Indiquez ci-dessous l'arme de mon choix

MARINE  ARMÉE  AVIATION

*Achète*

**BIEN**

*qui achète  
chez*

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE  
MONTRÉAL

**De peu on jouit  
de trop on pâtit**

Quand il s'agit de la bonne chaleur de la maison, on ne se plaint jamais qu'il y en ait trop. Si votre système de chauffage ou votre plomberie donne un rendement minimum, appelez nos experts qui auront tôt fait d'y remédier. Notre longue expérience en *chauffage-plomberie* permet à nos *techniciens de collaborer* d'une manière rationnelle avec les *autorités dirigeantes* et les *architectes* dans l'*élaboration* et l'*exécution* de leurs projets.



Pionniers du véritable chauffage  
par rayonnement au Canada

Marquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal

Quand les minutes comptent  
appelez



Épargnez  
tout en protégeant les vôtres  
avec un plan de

**La Saubegarde**

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social: Montréal



**J. L. Guay & Frère**  
LIMITÉE LIMITED

*Spécialité*: Construction d'édifices religieux  
Collèges - Couvents - Séminaires - Hôpitaux - Etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal

Tél.: EX. 3651

**ATOMIK**

*Le plus vaste magasin canadien-français  
de meubles pour bureaux, écoles  
et hôpitaux*

261 est, rue Craig

Montréal

Lancaster 3262

Gilles Forget

Jacques Forget

Maurice Forget

**FORGET & FORGET**

Membres de la Bourse de Montréal  
Membres de la Bourse Canadienne

51 ouest, rue Saint-Jacques

BE. 3951

**TOUS LES ACCESSOIRES  
ÉLECTRIQUES**

(Strictement en gros)

« Le Temple de la lumière »



BEN. BELAND, prés.

JEAN BELAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

GR. 2465\*

*“Relations” vous plaît, parlez-en à vos amis*